

N° 71-543-G au catalogue
ISSN 1704-8850

Guide de l'Enquête sur la population active 2025

Date de diffusion : le 4 avril 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Section 1 : Contexte et objectifs	5
Introduction	5
Contexte et objectifs	5
Section 2 : Détermination de la situation d'activité	6
Classification de la population active selon l'activité	7
Section 3 : Dictionnaire des concepts et des définitions	9
Section 4 : Méthodologie de l'enquête	21
Population visée	21
Plan d'échantillonnage et taille de l'échantillon pour les provinces	21
Sélection de logements pour les provinces	23
Sélection des membres du ménage pour les provinces	24
Rotation de l'échantillon pour les provinces	24
Couverture d'enquête et collecte pour les territoires	24
Plan d'échantillonnage et taille d'échantillon pour les territoires	24
Exclusion des territoires dans les totaux nationaux	25
Exclusions de l'Enquête sur la population active pour les provinces et les territoires.....	26
Section 5 : Collecte des données	27
Réalisation des interviews dans le cadre de l'EPA.....	27
Supervision et contrôle de qualité.....	27
Non-réponse à l'EPA	27
Section 6 : Traitement des données	28
Saisie des données	28
Vérification et imputation.....	28
Codage de l'industrie et de la profession.....	28
Création de variables dérivées	29
Pondération	29
Désaisonnalisation	29
Procédures utilisées pour la désaisonnalisation	30
Correction pour tenir compte de l'effet lié à la semaine de référence	30
Correction pour tenir compte des effets des congés sur les heures effectivement travaillées.....	30
Révisions annuelles courantes aux fins de désaisonnalisation.....	31
Autres révisions et remaniements	31

Section 7 : Qualité des données	33
Erreurs non dues à l'échantillonnage	33
Erreurs d'échantillonnage	33
Critères de confidentialité de diffusion	39
Section 8 : Comparaison entre l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et l'Enquête sur la population active	40
Comparaison des tendances d'emploi à partir des deux enquêtes	42
Comparaison des tendances en matière de gains et de rémunération entre les deux enquêtes	43
Erreur d'échantillonnage dans l'EPA	43
Estimations par province ou territoire	43
Différences dans les calendriers de diffusion	43
Calendrier de révision	43
Section 9: Produits, services et programmes connexes.	44
Publications figurant au catalogue	44
Le Programme de suppléments à l'Enquête sur la population active	47
Appendices	48
Appendice A : Description géographique des régions infraprovinciales.....	48
Appendice B : Taille de l'échantillon selon les régions infraprovinciales, fondée sur le plan d'échantillonnage de 2025	50
Appendice C : Information sur le questionnaire de l'Enquête sur la population active.....	54

Guide de l'Enquête sur la population active 2025

Section 1 : Contexte et objectifs

Introduction

L'Enquête sur la population active (EPA) est une enquête mensuelle menée auprès des ménages par Statistique Canada. Depuis sa création en 1945, l'EPA a pour objectif de répartir la population en âge de travailler en trois catégories relatives au marché du travail qui s'excluent mutuellement, à savoir celles des personnes occupées, des chômeurs et des inactifs, ainsi que de fournir des données descriptives et explicatives sur chacun de ces groupes. Les données de l'enquête fournissent des renseignements sur les grandes tendances du marché du travail, par exemple sur les mouvements observés relativement à l'emploi entre les différents secteurs industriels, sur les heures travaillées, sur le taux d'activité et le taux de chômage du marché du travail.

Contexte et objectifs

L'Enquête sur la population active a été conçue à la suite de la Deuxième Guerre mondiale pour répondre à un besoin en données fiables et à jour sur le marché du travail. De l'information était alors requise de façon urgente concernant les changements radicaux qu'avait entraînés pour le marché du travail la transition d'une économie de guerre à une économie de paix. L'enquête visait à fournir des estimations relatives à l'emploi selon les industries et les professions aux échelles régionale et nationale.

D'abord une enquête trimestrielle, l'EPA est devenue une enquête mensuelle en 1952. En 1960, le Comité interministériel de la statistique du chômage a recommandé que l'on désigne l'EPA comme source officielle de la mesure du chômage au Canada. De cette consécration est né le besoin de statistiques de plus vastes portées sur le marché du travail, notamment de données régionales plus détaillées. Au fil des ans, la portée de l'enquête s'est considérablement élargie, la thématique de l'enquête ayant fait l'objet de remaniements importants en 1976, et encore en 1997. L'EPA brosse un tableau complet et détaillé du marché du travail canadien.

L'EPA est la seule source d'estimations mensuelles de l'emploi total, incluant le travail autonome, le travail à temps plein et à temps partiel, et le chômage. L'enquête diffuse des indicateurs de base du marché de travail, tels que le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'activité. De plus, l'EPA fournit de l'information quant aux traits caractéristiques particuliers de la population en âge de travailler, y compris l'âge, le genre, les groupes d'équité en matière d'emploi, le niveau de scolarité et les caractéristiques familiales.

Les estimations relatives à l'emploi sont ventilées de façon détaillée selon les caractéristiques démographiques, l'industrie et la profession, la durée de l'emploi, et les heures habituellement et effectivement travaillées. Le questionnaire de l'EPA permet l'analyse de nombreux sujets, tels que le travail à temps partiel involontaire, le cumul d'emplois et l'absence du travail. Depuis janvier 1997, elle fournit également des données mensuelles sur les salaires et la situation vis-à-vis de la syndicalisation, ainsi que le nombre d'employés au lieu de travail et la permanence de leur emploi.

À la fin de 2003 en Alberta, puis en avril 2004 dans le reste de l'Ouest canadien, des questions ont été ajoutées à l'EPA pour identifier les répondants autochtones dans le but de produire des statistiques sur le marché du travail de la population autochtone vivant hors réserves dans les provinces. Les questions sur l'appartenance à un groupe autochtone ont été posées dans les territoires à partir de 2004. Depuis janvier 2007, ces questions sont posées dans toutes les provinces. Les données sur le marché du travail de la population autochtone sont disponibles depuis l'automne 2008.

En janvier 2006, cinq questions ont été ajoutées à l'EPA dans le but d'identifier la population immigrante. Plus précisément, ces questions permettent de préciser le pays de naissance du répondant, s'il est un « immigrant reçu » ou non, le mois et l'année où ils ont reçu le statut d'immigrant reçu, et le pays où ils ont atteint le niveau de scolarité le plus élevé. Ces questions sont comparables à celles du questionnaire du recensement. Les données sur le marché du travail des immigrants sont disponibles depuis l'automne 2007.

En janvier 2022, l'EPA a ajouté une question pour saisir de l'information sur les minorités visibles. Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne

sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La variable de minorité visible de l'EPA est conforme à la norme générale [Classification de la minorité visible](#). Les données sur le marché du travail par groupe de minorité visible sont accessibles depuis le printemps 2022.

L'EPA a aussi commencé à recueillir les réponses à des questions distinctes sur le genre de la personne et le sexe à la naissance en janvier 2022. Avant 2022, l'EPA recueillait des renseignements sur le sexe de la personne (homme ou femme), tels qu'ils avaient été consignés par l'intervieweur en fonction de la présentation. Les questions sur le genre et le sexe à la naissance sont comparables aux questions utilisées dans le Recensement de 2021 et sont conformes à la norme générale [Genre de la personne](#). Les données sur le marché du travail selon le genre ont été publiées pour la première fois en janvier 2025.

Les estimations relatives au chômage sont présentées selon le groupe démographique, et les renseignements sur la durée du chômage et l'activité effectuée avant de chercher du travail sont disponibles. De plus, des renseignements sur l'industrie, la profession et la raison pour avoir quitté le dernier emploi sont recueillis des personnes récemment actives sur le marché du travail qui sont actuellement en chômage ou des personnes inactives.

En plus de fournir des estimations à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, l'EPA publie également des estimations de la situation d'activité sur le marché du travail pour les régions infraprovinciales, telles que les régions économiques (RE), les régions métropolitaines de recensement (RMR), et certaines subdivisions de recensement (SDR) ayant une plus grande population.

Section 2 : Détermination de la situation d'activité

Les concepts d'emploi et de chômage trouvent leurs origines dans la théorie de l'offre de travail comme facteur dans la production. Dans ce contexte, la production fait illusion aux biens et services figurant dans les Comptes économiques nationaux. C'est pourquoi les travaux ménagers sans rémunération et le travail bénévole ne sont pas considérés comme du « travail » aux fins de l'EPA, bien que ces activités ne diffèrent pas nécessairement du travail rémunéré, que ce soit sur le plan de l'objectif ou de la nature des tâches impliquées.

Bien que l'unité de mesure logique et précise pour l'offre globale de travail soit exprimée en personnes-heures, les concepts de l'EPA exigent que chaque membre de la population soit classé dans les catégories des personnes occupées, des chômeurs ou des inactifs. Par conséquent, les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont fourni des services (peu importe la quantité) sont classées parmi les personnes occupées. Celles qui font la preuve qu'elles ont offert mais pas fourni, leurs services sont classées parmi les chômeurs. Le reste de la population, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas fourni ou offert leurs services, forme la catégorie des inactifs.

Les concepts et définitions d'emploi et de chômage adoptés par l'enquête reposent sur ceux qui sont approuvés par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Emploi : Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence :

- effectuaient un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte. Cela comprend aussi les personnes qui effectuaient un travail familial, lequel est défini comme un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par ce dernier; ou
- avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances ou à la suite d'un conflit de travail. Cette catégorie exclut les personnes mises à pied ou entre deux emplois occasionnels, et celles qui n'avaient pas d'emploi à ce moment-là (même si elles avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure).

Chômage : Puisque le concept de chômage repose sur la portion inutilisée de l'offre de main-d'œuvre, la définition opérationnelle du chômage est principalement basée sur l'activité de recherche d'emploi et sur la disponibilité à occuper un emploi. Non seulement la prise en compte d'une activité de recherche s'avère appropriée sur le plan conceptuel, mais cette activité peut, dans une enquête-ménage, se mesurer objectivement et uniformément dans le temps. La définition du chômage est donc la suivante :

Les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence :

- n'avaient pas de travail, mais avaient cherché du travail au cours des quatre dernières semaines se terminant avec la période de référence et étaient disponibles pour travailler;
- avaient été mises à pied temporairement à cause de la conjoncture économique, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler; ou
- étaient sans emploi, mais avaient un emploi devant commencer dans les quatre semaines à compter de la période de référence et étaient disponibles pour travailler.

Les personnes sont considérées comme étant disponibles pour travailler si elles ont déclaré qu'elles auraient pu travailler durant la semaine de référence si un emploi convenable leur avait été offert (ou, dans le cas des personnes mises à pied temporairement, si on les avait rappelées au travail); ou si la raison pour laquelle elles n'ont pas occupé un emploi était de nature temporaire, notamment du fait d'une maladie ou d'une incapacité, d'obligations personnelles ou familiales, parce qu'elles avaient déjà un emploi devant bientôt débiter, ou qu'elles étaient en vacances (avant 1997, les personnes en vacances n'étaient pas considérées comme étant disponibles). Les étudiants à temps plein qui sont actuellement aux études et qui cherchent un travail à temps plein ne sont pas considérés comme étant disponibles au cours de la semaine de référence. Il est présumé que ces étudiants sont à la recherche d'un emploi d'été, d'un emploi dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement; ils ne sont donc pas pris en compte dans l'offre de main-d'œuvre.

Il faut souligner que cette définition englobe deux groupes de personnes qui n'ont pas à être à la recherche d'un emploi : les personnes mises à pied temporairement et celles qui ont un emploi débutant à une date future déterminée. Les personnes mises à pied temporairement sont comptées parmi les chômeurs; elles sont manifestement disposées à fournir leurs services puisqu'elles s'attendent à retourner au travail. Le même raisonnement vaut pour les personnes qui doivent commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins.

Enfin, pour mesurer la recherche d'emploi et ainsi déterminer le nombre de chômeurs, l'EPA se fonde sur une période de quatre semaines, alors que la période de référence est d'une semaine dans le cas des personnes occupées. Cette différence est justifiée par le temps qu'il faut consacrer à la recherche d'un emploi, par exemple, le temps écoulé entre le moment où l'on fait une demande d'emploi et la réception des réponses. Ces délais exigent que les démarches liées à la recherche d'emploi soient mesurées sur une période plus longue qu'une semaine pour obtenir une mesure exhaustive du nombre de chercheurs d'emploi.

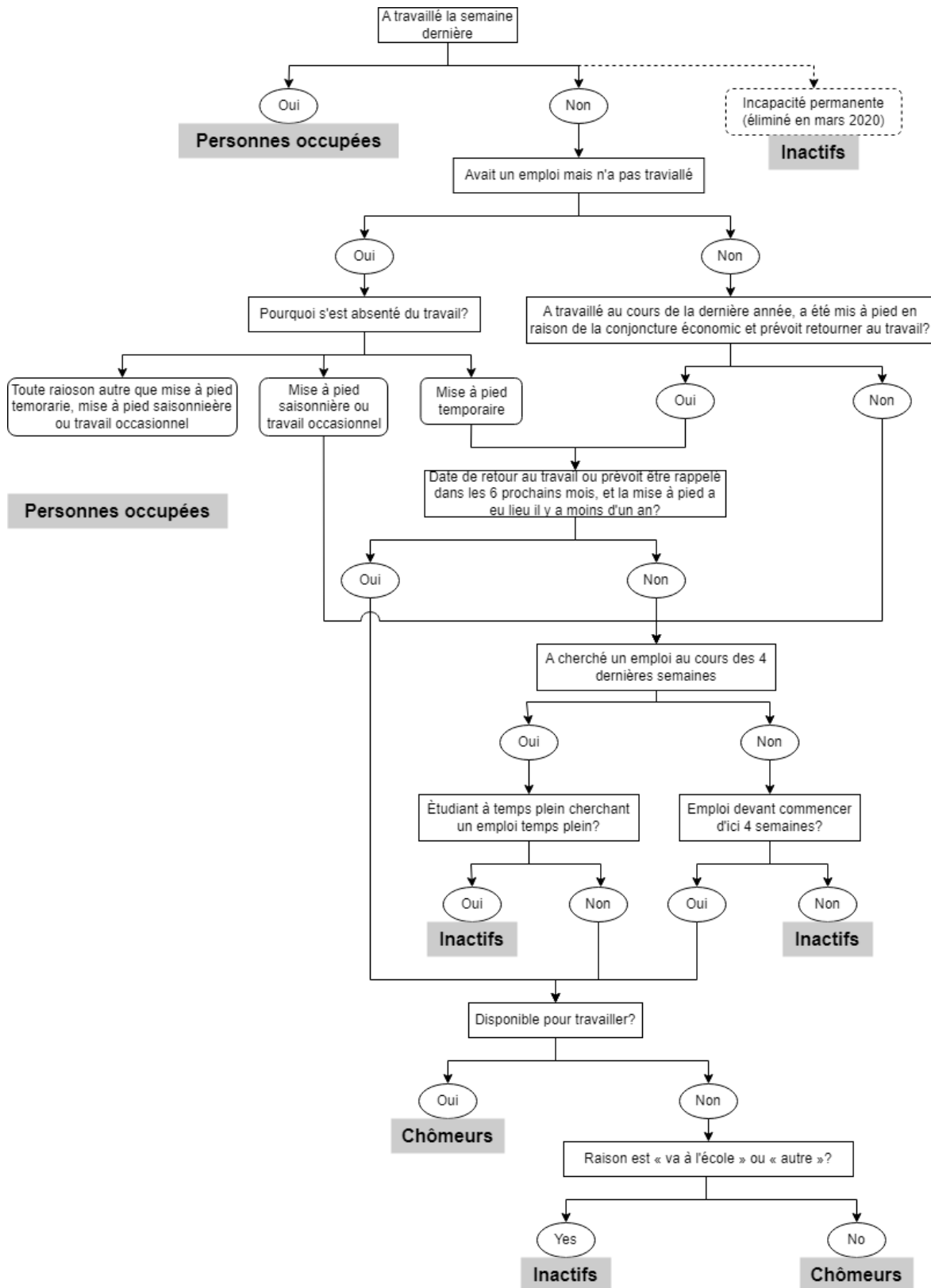
Inactifs : Il s'agit des personnes qui n'étaient ni occupées, ni en chômage durant la période de référence. Cette catégorie englobe les personnes qui, durant la période de référence, étaient incapables de travailler ou n'étaient pas disponibles pour travailler. Elle comprend aussi les personnes qui étaient sans travail et n'avaient ni recherché du travail au cours des quatre dernières semaines, ni un emploi devant commencer dans les quatre semaines après la période de référence.

Note sur les comparaisons internationales : La plupart des pays industrialisés, incluant le Canada et les États-Unis, souscrivent aux directives établies par l'Organisation internationale du Travail et les Nations Unies pour définir et mesurer l'activité sur le marché du travail, incluant le chômage. Cependant, ces directives sont, à dessein, plutôt imprécises de façon à ce que chaque pays puisse les interpréter dans le contexte de leur propre marché du travail. Par conséquent, les taux de chômage ne sont pas tout à fait comparables entre les pays. Les analystes du Centre de l'information sur le marché du travail à Statistique Canada ont examiné vigoureusement les différences de mesure entre les taux de chômage canadien et américain. Lorsque le taux de chômage canadien est ajusté en fonction des estimations américaines, il diminue environ d'un point de pourcentage. Pour obtenir plus d'information sur les différences conceptuelles entre les mesures des taux d'emploi et de chômage du Canada et des États-Unis, veuillez consulter le document technique intitulé « [Mesure de l'emploi et du chômage au Canada et aux États-Unis – une comparaison](#) ».

Classification de la population active selon l'activité

Chaque répondant âgé de 15 ans et plus est classé dans une catégorie de la population active (personne occupée, chômeur et inactif), d'après les réponses qu'il a fournies à un certain nombre de questions durant l'interview. La figure 2.1 illustre le cheminement suivi pour déterminer la situation des répondants en ce qui a trait à l'activité.

Figure 2.1
Classification de la population active



Source : Enquête sur la population active (3701).

Section 3 : Dictionnaire des concepts et des définitions

Le dictionnaire de l'EPA fournit aux utilisateurs des définitions de termes et de variables relatifs à l'enquête. Le cas échéant, les modifications apportées aux définitions au fil des ans sont indiquées.

Absence du travail (heures perdues) : Une distinction est établie entre les personnes qui ont perdu des heures de travail parce qu'elles se sont absentes pendant toute la semaine de travail ou une partie de celle-ci. Les raisons justifiant l'absence sont recueillies dans les deux cas.

- **Absence durant une partie de la semaine :** Données recueillies seulement auprès des employés. Les raisons de l'absence comprennent : maladie ou incapacité du répondant, obligations personnelles ou familiales, congé de maternité ou parental, vacances, mauvais temps, conflit de travail, emploi ayant commencé ou s'étant terminé durant la semaine de référence, jour férié, travail à temps réduit, mis à pied temporairement à cause de la conjoncture économique et autres raisons.
- **Absence durant toute la semaine :** Données recueillies auprès de toutes les personnes occupées. Les raisons de l'absence comprennent : maladie ou incapacité du répondant, obligations personnelles ou familiales, congé de maternité ou parental, vacances, conflit de travail, horaire de travail, mis à pied temporairement à cause de la conjoncture économique, travailleurs autonomes (manque de travail), activité saisonnière (travailleurs autonomes) et autres raisons. Le nombre de semaines complètes d'absence du travail est consigné. De plus, on demande aux employés ainsi qu'aux travailleurs autonomes qui possèdent une entreprise constituée en société s'ils recevaient un salaire ou un traitement pendant leur absence durant la semaine de référence.

Activité antérieure des chômeurs : Activité principale avant de commencer à chercher du travail. Fait la distinction entre les personnes qui travaillaient (celles qui ont quitté leur emploi ou l'ont perdu et celles qui ont été mises à pied temporairement) et les personnes inactives, mais qui tenaient maison, allaient à l'école ou s'adonnaient à un autre genre d'activité.

Âge : Les données sur l'âge sont recueillies pour chaque membre des ménages participant à l'enquête, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes de 15 ans et plus. Avant 1966, les données relatives à l'activité sur le marché du travail portaient sur les personnes de 14 ans et plus. Depuis janvier 1997, on demande la date de naissance afin de pouvoir tenir compte des répondants qui atteignent l'âge de 15 ans durant leur six mois d'inclusion dans l'échantillon.

Âge de retraite : Dans le cadre de l'EPA, on demande aux personnes qui ne travaillent pas et qui ont quitté leur dernier emploi au cours de l'année précédant l'enquête pourquoi elles ont quitté cet emploi. L'une des réponses possibles est « a pris sa retraite ». L'âge moyen ou médian de la retraite est calculé à partir de cette variable. Pour une explication complète concernant les personnes représentées et la manière dont l'âge est calculé, consulter le document « Définir la retraite » dans le numéro de février 2007 de L'emploi et le revenu en perspectives ([75-001-X](#)) sur le site Web de Statistique Canada.

Ancienneté : Voir **Durée de l'emploi**.

Année d'immigration : Année où les autorités de l'immigration ont accordé le statut d'immigrant reçu à la personne.

Autre emploi (voir aussi Emploi principal) : Information recueillie au sujet du deuxième emploi des personnes en ayant plus d'un ou au sujet de l'emploi précédant pour ceux qui ont changé d'emploi durant la semaine de référence, à savoir : les heures habituellement et effectivement travaillées et le statut dans l'emploi.

Autre non-immigrant : Désigne une personne qui est soit citoyenne canadienne par filiation née à l'extérieur du Canada, soit un résident non permanent. Puisque l'EPA ne contient pas de questions sur la citoyenneté, on ne peut pas séparer ces deux groupes. Un résident non permanent désigne une personne provenant d'un autre pays qui détient un permis de travail (p. ex., travailleurs temporaires étrangers), un permis d'études ou qui revendique le statut de réfugié, ainsi que tout membre de sa famille né à l'extérieur du Canada vivant avec elle au Canada. En 2021, les autres non-immigrants représentaient 3,4 % de la population du Canada.

Catégorie de travailleurs : Il existe deux grandes catégories de travailleurs, soit ceux qui travaillent pour autrui (les employés) et ceux qui travaillent à leur compte (les travailleurs autonomes). La première catégorie peut

être subdivisée en deux groupes : les employés du secteur public et ceux du secteur privé. Voir **Emplois des secteurs public et privé** et **Travailleurs autonomes**.

Centre de population : Un centre de population contient une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du recensement actuel. Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont classées dans la catégorie des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada.

Les centres de population sont classés en trois groupes selon la taille de leur population :

- les petits centres de population, qui comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants
- les moyens centres de population, qui comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants
- les grands centres de population urbains, qui comptent une population de 100 000 habitants et plus.

La population des centres de population comprend toute la population vivant dans les noyaux, les noyaux secondaires et les banlieues des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population vivant dans les centres de population à l'extérieur des RMR et des AR.

Chercheur découragé (aussi appelé Travailleur découragé) : Depuis 1997, les chercheurs découragés sont définis comme étant des personnes qui ont déclaré vouloir travailler à un emploi ou dans une entreprise au cours de la semaine de référence et qui étaient disponibles, mais qui n'ont pas cherché de travail parce qu'elles considéraient qu'il n'y avait pas d'emplois convenables qui étaient disponibles. Avant janvier 1997, la définition de chercheur découragé se limitait aux personnes qui avaient cherché du travail au cours des six derniers mois mais non au cours des quatre dernières semaines, même si elles étaient disponibles pour travailler, parce qu'elles considéraient les perspectives d'emploi comme nulles. La modification du concept et la nouvelle formulation de la question ont entraîné une rupture complète de la continuité de la série de données.

Chômage : Les chômeurs sont les personnes qui, durant la semaine de référence, étaient sans travail, disponibles pour travailler et, soit avaient été mises à pied temporairement, soit avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines, soit devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines. Pour plus de précisions, consulter la section intitulée « **Détermination de la situation d'activité** ».

Chômage selon l'industrie ou la profession : L'EPA fournit des données sur le nombre de chômeurs, le taux de chômage et la population active selon l'industrie ou la profession. Ces catégories sont basées sur l'industrie ou la profession du dernier emploi dans le cas des personnes actuellement en chômage ou qui ont occupé un emploi au cours de l'année antérieure. Il est important de noter qu'aucune information n'est recueillie sur l'industrie ou la profession de l'emploi recherché. Il faut donc interpréter ces données avec prudence. Par exemple, le dernier emploi occupé par une personne récemment diplômée d'une faculté de droit qui cherche un emploi d'avocat dans un cabinet d'avocats pourrait être serveur dans un restaurant. Dans le cas de cette personne, le chômage est attribué à l'industrie des services d'hébergement et de restauration et à la profession des services.

Couverture syndicale : Depuis janvier 1997, les employés sont classés de la façon suivante pour ce qui est de leur situation sur le plan syndical : a) membre d'un syndicat; b) n'est pas membre d'un syndicat mais est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat; ou c) non syndiqué.

Désaisonnalisation : Les données des séries chronologiques mensuelles ou trimestrielles sont parfois influencées par des effets saisonniers et de calendrier. Ces effets peuvent entraîner dans les données des changements qui, habituellement, surviennent au même moment et sont d'à peu près la même importance chaque année. Par exemple, les chiffres d'emploi des jeunes sont élevés pendant les mois d'été en raison de la fin de l'école et ils diminuent pour s'établir à un niveau beaucoup plus bas en septembre quand l'école recommence. Une *série chronologique désaisonnalisée* est une série chronologique mensuelle ou trimestrielle que l'on a modifiée afin d'éliminer les effets saisonniers et de calendrier. En particulier, les données désaisonnalisées révèlent le « vrai » mouvement sous-jacent des séries avant ajustement (direction, points tournants, lien avec d'autres indicateurs socioéconomiques) et permettent de réaliser des comparaisons plus significatives des conditions socioéconomiques d'une période à l'autre.

Les données désaisonnalisées sont estimées en désagrégant la série chronologique en diverses composantes. Ce processus, qui est fondé sur des méthodes statistiques bien établies, comprend la décomposition de la série chronologique en quatre composantes distinctes, à savoir : 1) la tendance-cycle, 2) les effets saisonniers, 3) les autres effets de calendrier, tels que les effets de jours ouvrables et de jours fériés mobiles, et 4) la composante irrégulière. La série désaisonnalisée correspond à la série chronologique originale dont on a supprimé les effets saisonniers et de calendrier estimés, ou de manière équivalente, à la combinaison estimée de la tendance-cycle et de la composante irrégulière.

Pour obtenir plus de renseignements sur la désaisonnalisation, voir [Données désaisonnalisées - Foire aux questions](#).

Disponibilité : Les personnes sont considérées comme étant disponibles pour travailler si elles ont déclaré soit qu'elles auraient pu occuper un emploi durant la semaine de référence si un emploi convenable leur avait été offert (ou si elles avaient été rappelées au travail après une mise à pied temporaire), soit qu'elles n'auraient pu travailler en raison d'une maladie ou d'une incapacité, ou encore en raison d'obligations personnelles ou familiales, parce qu'elles avaient déjà un emploi devant bientôt débiter, ou parce qu'elles étaient en vacances (avant 1997, les personnes en vacances n'étaient pas considérées comme étant disponibles). Les étudiants actuellement aux études à temps plein qui cherchent un emploi à temps plein ne sont pas considérés comme étant disponibles au cours de la semaine de référence. On suppose qu'ils cherchent un emploi d'été, un emploi dans le cadre d'un programme d'enseignement coopératif ou un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement.

Durée de la période sans emploi : Nombre de mois ou d'années écoulés depuis que les personnes actuellement sans emploi ont travaillé pour la dernière fois, pourvu qu'elles aient déjà travaillé dans le passé.

Durée du chômage : Nombre de semaines consécutives durant lesquelles une personne a été mise à pied temporairement ou a été sans travail et à la recherche de travail. Pour être inclus dans la catégorie des chômeurs, les répondants doivent avoir cherché du travail au moins une fois toutes les quatre semaines; il n'est pas nécessaire qu'ils en aient cherché chaque semaine. L'EPA mesure la durée de périodes incomplètes de chômage, puisque les données ne portent que sur les personnes actuellement en chômage. Toute période de travail ou de retrait de la population active interrompt la période de chômage ou y met fin.

Durée de l'emploi : Nombre de mois ou d'années consécutifs pendant lesquels une personne a travaillé pour l'employeur actuel (ou, si le répondant a travaillé au cours des 12 derniers mois, le plus récent employeur). Peu importe que l'employé ait occupé plus d'un emploi, travaillé à plus d'un endroit ou qu'il ait connu des périodes de mise à pied temporaire avec rappel, si leur employeur est demeuré le même, on considère que la période d'emploi est ininterrompue. Cependant, si une personne a travaillé pour le même employeur pendant des périodes différentes, la durée d'emploi correspond à la période la plus récente pendant laquelle l'employé a travaillé sans interruption.

Emploi : Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence, ont effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou avaient un emploi mais n'étaient pas au travail. Pour plus de précisions, consulter la section « **Détermination de la situation d'activité** ».

Emploi à temps partiel : Voir **Type de travail** et **Raison pour travailler à temps partiel**.

Emploi à temps plein : Voir **Type de travail**.

Emploi devant commencer à une date future : Concerne les personnes sans emploi au cours de la semaine de référence de l'enquête qui n'ont pas cherché de travail durant les quatre dernières semaines, mais qui étaient disponibles pour travailler et qui devaient commencer un emploi dans les quatre prochaines semaines. Ces personnes sont considérées comme étant en chômage même si elles n'ont pas cherché un emploi durant les quatre dernières semaines, car elles sont manifestement disposées à fournir leurs services. En ce qui concerne les personnes qui doivent commencer un emploi dans plus de quatre semaines, on inclut leur cas dans la catégorie des emplois devant commencer à une date éloignée; ces personnes appartiennent à la catégorie des inactifs puisqu'elles ne font pas partie des travailleurs actuellement disponibles.

Emploi permanent : Voir **Permanence de l'emploi**.

Emploi principal : Lorsqu'un répondant a plus d'un emploi, l'emploi auquel il travaille habituellement le plus grand nombre d'heures est considéré comme étant son emploi principal. Les renseignements de l'EPA disponibles sur le travail à temps plein ou à temps partiel, sur l'industrie et sur la profession se rapportent à l'emploi principal, de même que les données sur les employés qui concernent le salaire, la situation syndicale, la permanence de l'emploi et la taille du lieu de travail.

Emploi temporaire : Voir **Permanence de l'emploi**.

Emplois des secteurs public et privé :

- **Le secteur public** comprend les employés des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi que des sociétés d'État, des régies des alcools et des autres institutions gouvernementales comme les écoles (incluant les universités), les hôpitaux et les bibliothèques publiques.
- **Le secteur privé** comprend tous les autres employés et travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises (y compris les travailleurs familiaux non rémunérés qui travaillent dans ces entreprises) et les travailleurs autonomes qui ne possèdent pas une entreprise.

La définition de l'EPA des emplois des secteurs public et privé a été modifiée en janvier 1999 afin d'harmoniser les estimations à la norme du Système de comptabilité nationale. Avant janvier 1999, le concept de « propriété » était utilisé à titre de base de classification pour les institutions de soins de santé et les universités dans le secteur public aux fins de l'EPA. Depuis janvier 1999, le concept de « financement » est utilisé. En conséquence, tous les employés d'universités et d'hôpitaux sont maintenant classés dans le secteur public. Les données historiques ont été révisées afin de refléter cette nouvelle définition. Il n'y a donc pas eu de rupture de la continuité dans la série de données relatives aux secteurs public et privé.

Employé : Personne qui travaille pour autrui. Les employés peuvent être subdivisés en deux groupes : les employés du secteur public et ceux du secteur privé. Voir **Emplois des secteurs public et privé**.

Note : La définition de travailleur rémunéré peut différer selon la nature de l'analyse. Lorsqu'il s'agit d'estimer le nombre de travailleurs associés au revenu global du travail, on inclut habituellement les employés et les travailleurs autonomes qui possèdent une entreprise constituée en société dans les estimations des travailleurs rémunérés. Par contre, la plupart des analystes du marché du travail ne tiennent compte que des employés dans les estimations des travailleurs rémunérés, et les propriétaires d'entreprises constituées en sociétés sont regroupés avec le reste des travailleurs autonomes.

État matrimonial : Concerne l'état matrimonial déclaré par le répondant. Avant novembre 1999, aucune différenciation n'était faite entre les couples mariés et ceux qui vivent en union libre; ils étaient tous deux classés comme mariés dans l'enquête. Les répondants sont considérés célibataires seulement s'ils n'ont jamais été mariés, autrement ils font partie du groupe des personnes veuves, séparées ou divorcées.

Étudiant : Voir **Fréquentation scolaire** et **Étudiants qui retourneront aux études**.

Étudiants qui retourneront aux études : Étant donné que la majorité des étudiants ne fréquentent pas l'école durant l'été, on pose des questions supplémentaires de mai à août pour déterminer les étudiants qui sont en congé pour l'été et ainsi vérifier leur situation d'activité. Les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) se voient attribuer le statut d'« étudiant qui retournera aux études » s'ils déclarent qu'ils étaient aux études à temps plein au mois de mars précédent et qu'ils ont l'intention de retourner aux études à temps plein à l'automne. Des données sont aussi disponibles pour les étudiants qui étaient aux études à temps plein au mois de mars précédent mais qui n'ont pas l'intention de retourner aux études à temps plein ou qui n'ont pas encore déterminé ce qu'ils feront.

Famille : L'EPA définit les familles selon les critères utilisés pour les « familles économiques » : groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance (y compris l'union libre) ou par adoption. Une personne vivant seule ou non apparentée à une autre personne dans le logement où elle vit est classée dans la catégorie des « Personne hors famille économique ».

Flux d'entrée en chômage : Cette variable caractérise les chômeurs selon leur activité immédiatement avant de chercher du travail. Voir **Personnes ayant quitté leur emploi, Personnes ayant perdu leur emploi, Rentrants et Nouveaux entrants**.

Fréquentation scolaire : Permet d'établir si un répondant fréquente ou non un établissement d'enseignement. Dans l'affirmative, on recueille des renseignements sur le genre d'école et dans le but de savoir si le répondant est inscrit à temps plein ou à temps partiel, tel que déterminé par l'établissement d'enseignement.

Genre réfère à l'identité personnelle et sociale d'un individu en tant qu'homme, femme ou personne non binaire (une personne qui n'est pas exclusivement homme ni femme). Le genre comprend les concepts suivants :

- l'identité de genre correspond au genre qu'une personne ressent intimement et individuellement;
- l'expression de genre désigne la manière dont une personne présente son genre à travers son langage corporel, des choix esthétiques ou des accessoires (p. ex. vêtements, coiffure et maquillage) qui peuvent avoir été traditionnellement associés à un genre particulier, et ce, sans égard à son identité de genre.

Le genre d'une personne peut différer de son sexe à la naissance et de ce qui figure sur ses pièces d'identité ou ses documents officiels actuels, comme son certificat de naissance, son passeport ou son permis de conduire. Le genre d'une personne peut changer au fil du temps.

Certaines personnes peuvent ne pas s'identifier à un genre en particulier.

Dans les données de l'EPA recueillies jusqu'en 2021, le « genre » – qui désignait auparavant le « sexe » – était basé sur l'expression de genre du répondant. Depuis 2022, le « genre » dans les données de l'EPA est basé sur l'identité de genre déclarée directement par le répondant. Les données sur le genre sont regroupées en deux catégories : hommes+ et femmes+. Les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le symbole « + ».

Pour obtenir plus d'information sur la classification du genre à Statistique Canada, consulter la page [Genre - Usage](#).

Groupe autochtone : Il s'agit des personnes ayant déclaré être Autochtones, soit Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits. Les personnes vivant dans les réserves et établissements autochtones dans les provinces et celles vivant dans les territoires sont exclues du champ de l'enquête. Dans le cadre de l'EPA, une personne peut déclarer faire partie de plus d'un de ces groupes. Par exemple, un répondant peut déclarer être à la fois Premières Nations et Métis.

Groupe racisé : Les données sur les groupes racisés sont dérivées de la variable de **minorité visible**.

Heures : Voir **Heures effectivement travaillées, Heures habituellement travaillées, Moyenne des heures travaillées, et Heures supplémentaires travaillées**.

Heures effectivement travaillées : Nombre d'heures pendant lesquelles le répondant a effectivement travaillé au cours de la semaine de référence, ce qui inclut les heures rémunérées et non rémunérées. Ces heures rendent compte des diminutions ou des augmentations temporaires des heures de travail (par exemple, les heures perdues à cause de maladie, de vacances, de jours fériés, ou les heures supplémentaires).

Heures perdues : Voir **Absence du travail**.

Heures supplémentaires travaillées : Nombre d'heures travaillées pendant la semaine de référence en plus des heures habituellement travaillées déclarées à l'emploi principal. Cela comprend toutes les heures supplémentaires, peu importe si le travail a été rémunéré ou non, au taux normal ou à un taux majoré. Depuis janvier 1997, les données relatives aux heures supplémentaires sont recueillies auprès des employés seulement, au moyen de deux questions qui portent sur le nombre d'heures supplémentaires rémunérées travaillées durant la semaine de référence et le nombre d'heures supplémentaires non rémunérées.

- **Heures supplémentaires rémunérées :** Comprend toutes les heures travaillées durant la semaine de référence en plus des heures normales de travail, pour lesquelles il y a eu rémunération ou indemnisation (y compris les congés compensatoires).
- **Heures supplémentaires non rémunérées :** S'entend des heures consacrées directement au travail ou à des activités liées au travail en plus des heures normales de travail. Il doit s'agir d'heures supplémentaires travaillées pour lesquelles le répondant n'a reçu aucune rémunération supplémentaire.

Heures habituellement travaillées : Avant janvier 1997, les heures habituelles correspondaient au nombre d'heures habituellement travaillées par le répondant au cours d'une semaine normale, peu importe si elles étaient rémunérées. Depuis janvier 1997, les heures habituelles d'un employé correspondent à ses heures régulières

rémunérées ou définies par contrat, exclusion faite des heures supplémentaires. Cependant, aucune modification n'est apportée à la définition des heures habituelles des travailleurs autonomes et des travailleurs familiaux non rémunérés.

Horaire variable : Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis pour déterminer si le nombre d'heures travaillées varie d'une semaine à l'autre. Si c'est le cas, le nombre d'heures habituellement travaillées équivaut à la moyenne des heures travaillées durant les quatre dernières semaines.

Immigrant : Désigne une personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu ou résident permanent au Canada. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés plus récemment. Certains immigrants sont citoyens canadiens, d'autres non.

Industrie : Nature générale de l'activité que mène l'établissement où travaille la personne (emploi principal seulement), selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2022. Si une personne n'avait pas d'emploi pendant la semaine de référence, les données portent sur le dernier emploi occupé, à condition que cet emploi remonte à moins de 12 mois.

Industries de biens (ou secteur des biens/industries productrices de biens) : Comprend ce qui suit : agriculture; foresterie, pêche, mines, carrières, gaz et pétrole; services publics (électricité, gaz et eau); construction; et fabrication.

Industries de services (ou secteur des services/industries productrices de services) : Comprend ce qui suit : commerce de gros et de détail; transport et entreposage; finance, assurances, services immobiliers et de location; services professionnels, scientifiques et techniques; services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien; services d'enseignement; soins de santé et assistance sociale; information, culture et loisirs; services d'hébergement et de restauration; autres services (sauf les administrations publiques); et administrations publiques.

Logement : Ensemble de pièces d'habitation distinct au niveau de la structure des pièces d'habitation d'autres logements, possédant une entrée privée avec accès sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur.

Lien avec la personne de référence de la famille : Lien entre les membres du ménage et la personne qui a été désignée comme personne de référence (par exemple la personne ayant la connaissance des activités de la population active pour les autres membres du ménage). Les liens peuvent être les suivants : personne de référence, conjoint ou conjointe, enfant (fils ou fille), petit-enfant, gendre ou bru, enfant en tutelle, parent, beau-parent, frère ou sœur, et autres.

Ménage : Toute personne ou tout groupe de personnes vivant dans un même logement. Un ménage peut se composer d'une personne vivant seule, d'une ou de plusieurs familles ou d'un groupe de personnes non apparentées.

Méthodes de recherche d'emploi : Détermine les diverses activités de recherche d'emploi utilisées par les personnes en chômage au cours des quatre dernières semaines. Si plus d'une méthode a été utilisée, chaque méthode est considérée. Voici les méthodes de recherche d'emploi possibles : s'est adressé(e) à un bureau de placement public, à un bureau de placement privé, à un syndicat, directement à des employeurs, à des amis ou des parents, a fait paraître une annonce dans un journal ou a répondu à des annonces, a consulté les annonces d'offres d'emploi, et a utilisé d'autres méthodes.

Minorité visible : Depuis janvier 2022, des renseignements sont recueillis sur la minorité visible d'une personne. L'expression « minorité visible » réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles désignent « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Arabes, Latino-Américains, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens et Japonais.

On ne pose pas la question sur le groupe de population aux répondants faisant état d'une appartenance à au moins l'une des trois catégories d'Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit).

Lorsque la variable minorité visible est obtenue en fonction des réponses aux questions sur le groupe de population et le groupe autochtone, les personnes qui ont déclaré être Autochtones (Première Nation, Métis ou Inuit) à la question sur le groupe autochtone sont ajoutées à la catégorie « Pas une minorité visible ».

Pour obtenir plus d'information sur les minorités visibles, consulter la page [Minorité visible de la personne](#).

Mise à pied temporaire : Les personnes mises à pied temporairement sont des employés qui n'ont pas travaillé durant la semaine de référence parce qu'elles avaient été renvoyées temporairement par leur employeur en raison de la conjoncture économique (manque de travail, baisse des commandes ou des ventes, réoutillage, etc.). Elles doivent avoir une date précise de retour au travail ou leur employeur doit leur avoir indiqué qu'elles seraient ultérieurement rappelées au travail, et elles doivent être disponibles pour travailler au cours de la semaine de référence. Ces personnes n'ont pas à chercher un travail pour être comptées parmi les chômeurs.

Avant janvier 1997, la formulation et la structure du questionnaire étaient telles qu'un certain nombre de personnes mises à pied temporairement n'étaient pas considérées comme telles et étaient classées dans la catégorie des « personnes inactives » plutôt que dans la catégorie des « chômeurs ». On a remédié au problème lors du remaniement de 1997, de sorte qu'on a commencé à recenser un plus grand nombre de personnes mises à pied temporairement. Ces changements ont amené une rupture de la continuité de la série de données sur les personnes mises à pied temporairement. Étant donné que les personnes mises à pied temporairement ne constituent qu'une faible proportion des chômeurs (moins de 10 %), l'incidence de ces changements sur le taux de chômage global est négligeable.

Mois d'immigration : Mois au cours duquel l'immigrant est devenu immigrant reçu. Le mois de l'immigration est recueilli directement auprès des immigrants qui sont arrivés au Canada à l'intérieur de la période de cinq ans précédant l'année de la première interview et imputé pour tous les autres immigrants.

Moyenne des heures travaillées : Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine, habituellement ou effectivement, est obtenu en divisant le nombre total des heures travaillées à l'emploi principal pendant la semaine de référence par le nombre total d'employés. Le nombre moyen d'heures effectivement travaillées durant la semaine de référence, excluant les personnes qui n'étaient pas au travail pendant la semaine de référence, est aussi disponible.

Né au Canada : Toute personne née au Canada, indépendamment de sa citoyenneté.

Niveau de scolarité : Il s'agit du plus haut niveau de scolarité atteint. Les questions concernant le niveau de scolarité ont été modifiées en 1990 afin de mieux saisir la relation entre la scolarité et la situation par rapport au marché du travail.

De 1976 à 1989 : les données sur les études primaires et secondaires indiquaient le nombre d'années d'études primaires et secondaires terminées. Dans le cas des personnes dont le plus haut niveau de scolarité atteint se situait entre la 11^e et la 13^e année, on n'essayait pas de déterminer si le répondant avait bien obtenu un diplôme d'études secondaires. Toutefois, les études postsecondaires étaient limitées aux niveaux nécessitant normalement l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. En outre, les renseignements sur le genre d'études postsecondaires avaient trait à seulement trois catégories : 1) études postsecondaires partielles; 2) certificat ou diplôme d'études postsecondaires; et 3) diplôme universitaire.

Depuis janvier 1990 : les données sur les études primaires et secondaires indiquent le plus haut niveau de scolarité atteint. On obtient ainsi une meilleure mesure des répondants qui ont fait plus rapidement ou n'ont pas réussi une année qu'avec le nombre d'années scolaires. Une question sur l'obtention d'un diplôme d'études secondaires a aussi été ajoutée puisque la croyance générale veut que les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires soient moins compétitives sur le marché du travail. Selon les nouvelles questions, on qualifie de postsecondaire toute formation pouvant compter pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'un établissement d'enseignement. Cette modification permet d'inclure un plus grand nombre de personnes dans la catégorie des études postsecondaires. Par exemple, les programmes d'apprentissage de métiers comportant des stages, les programmes des écoles professionnelles ou les écoles de métier privées n'exigent pas toujours un diplôme d'études secondaires. Ces études sont maintenant considérées comme postsecondaires, alors qu'avant 1990, seulement les études primaires ou secondaires auraient été prises en compte. Enfin, plus de renseignements sont recueillis quant au genre d'études postsecondaires : 1) études postsecondaires partielles; 2) diplôme ou certificat professionnel décerné à l'issue d'une période de formation professionnelle ou de stage; 3)

diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, CEGEP, école de sciences infirmières, etc.; 4) certificat universitaire inférieur au baccalauréat; 5) baccalauréat; et 6) diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

Non-immigrant : Ce concept, employé dans le recensement, désigne une personne qui est citoyenne canadienne de naissance. Puisque l'EPA ne contient pas de questions sur la citoyenneté, ce concept n'a pas lieu d'y figurer. La catégorie des non-immigrants est composée de deux groupes : les natifs du Canada et les autres non-immigrants.

Nouveaux entrants : Personnes devenant membres de la population active à la recherche de leur premier emploi (chômeurs).

Obligations personnelles ou familiales : Depuis janvier 1997, plus de détails sont recueillis concernant les raisons personnelles ou familiales pour les questions suivantes : raison pour absence du travail, raison pour avoir quitté le dernier emploi, raison pour le travail à temps partiel et raison pour ne pas avoir cherché du travail. Les obligations personnelles ou familiales comprennent : a) soins à donner à ses enfants; b) soins à donner à un parent âgé; c) autres raisons personnelles ou familiales. La liste de réponses comprend également « est enceinte » pour la question sur la raison pour avoir quitté le dernier emploi, et « congé de maternité ou congé parental » pour la question sur la raison pour absence du travail.

Pays de naissance : Pays où le répondant est né. Basé sur les noms géographiques et les frontières définies au moment de la collecte des données.

Pays où le plus haut niveau de scolarité a été atteint : Pays où le répondant a obtenu son grade, certificat ou diplôme le plus élevé. Cette information n'est disponible que dans le cas des personnes ayant actuellement le statut d'immigrant reçu ou qui l'ont eu à un moment donné, et dont la scolarité atteint est à un niveau supérieur que l'école secondaire.

Permanence de l'emploi : Depuis janvier 1997, on recueille des renseignements permettant de diviser les emplois rémunérés en deux catégories : emplois permanents et emplois temporaires. Cette classification dépend des intentions de l'employeur et des caractéristiques de l'emploi plutôt que des intentions de l'employé. Si un emploi qui était officiellement considéré comme permanent doit prendre fin sous peu du fait de compressions de personnel ou de la fermeture de l'entreprise, l'emploi serait toujours considéré comme étant permanent.

- **Permanent :** Un emploi permanent est un emploi qui devrait durer aussi longtemps que l'employé le désire, si la conjoncture économique le permet; c'est-à-dire que la date de cessation de l'emploi n'est pas déterminée à l'avance.
- **Temporaire :** Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin. Des renseignements sont recueillis pour permettre la répartition des emplois temporaires entre quatre groupes : emplois saisonniers, emplois temporaires (c'est-à-dire pour une durée déterminée ou dans le cadre d'un contrat de travail, y compris le travail effectué par l'entremise d'une agence de placement), emplois occasionnels et autres emplois temporaires.

Personnes ayant perdu leur emploi : Personnes actuellement sans emploi, qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an et qui ont involontairement quitté leur emploi (c'est-à-dire que la cessation d'emploi a été le fait de l'employeur et était attribuable à la conjoncture économique, à des compressions de personnel, etc.). Avant 1997, cette catégorie était divisée en deux groupes : les personnes ayant été mises à pied temporairement et celles ayant été mises à pied de façon permanente. Depuis janvier 1997, des motifs plus détaillés concernant les mises à pied permanentes sont disponibles : fin de l'emploi saisonnier; fin de l'emploi temporaire ou de l'emploi d'une durée déterminée ou à contrat; travail occasionnel; manque de travail; déménagement de l'entreprise; abandon des affaires par l'entreprise; personne qui a été mise à pied en raison de la conjoncture économique et qui ne s'attend pas à être rappelé; congédiement par l'employeur; et autres raisons.

Personnes ayant quitté leur emploi : Personnes qui sont actuellement sans emploi, mais qui ont travaillé il y a moins d'un an et qui ont volontairement quitté leur emploi (c.-à-d. que la cessation d'emploi n'a pas été le fait de l'employeur). Les raisons précises incluent maladie du répondant, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, aucune raison précise, a déménagé, n'était pas satisfait de son emploi, et a pris sa retraite. Depuis 1997, d'autres raisons sont disponibles, notamment « a vendu ou fermé l'entreprise » (travailleurs autonomes seulement) et « est enceinte ».

Personnes cumulant des emplois : Personnes qui, durant la semaine de référence, occupaient deux emplois ou plus simultanément.

Personne de référence : À l'interview, le répondant désigne une personne de référence pour le ménage. La personne de référence est normalement un adulte qui connaît les activités de la population active pour les autres membres du ménage. Le lien de chaque membre du ménage par rapport à cette personne de référence est recueilli. Voir aussi **Lien avec la personne de référence de la famille**.

Population : La population cible de l'enquête correspond à l'ensemble des personnes de 15 ans et plus qui résident dans les provinces du Canada, à l'exception de celles qui suivent : les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées et les pensionnaires d'établissements (par exemple, les personnes détenues dans les pénitenciers et les patients d'hôpitaux ou de maisons de repos).

Les données sur les territoires ne sont pas prises en compte dans le total national. La population cible dans les territoires est la même que dans les provinces, à l'exception des personnes vivant dans des réserves, qui sont incluses dans les données sur les territoires, mais non dans celles sur les provinces. Voir la section **Techniques d'enquête** pour obtenir plus de détails.

Population active : Population civile de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui, durant la semaine de référence de l'enquête, était occupée ou en chômage. Avant 1966, l'enquête portait sur les personnes de 14 ans et plus.

Population active selon l'industrie ou la profession : Voir **Chômage selon l'industrie ou la profession**.

Population inactive : Consulter la section « **Détermination de la situation d'activité** ».

Profession : Désigne le type de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence, à partir du genre d'emploi déclaré et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le répondant n'avait pas d'emploi, les données portent sur le dernier emploi occupé depuis moins d'un an. La classification des professions est faite selon la Classification nationale des professions (CNP) de 2021.

Raison pour avoir quitté le dernier emploi : Question posée à toutes les personnes classées dans la catégorie des chômeurs ou des inactifs qui ont occupé un emploi il y a moins d'un an. Voir **Personnes ayant perdu leur emploi** et **Personnes ayant quitté leur emploi** pour connaître les raisons détaillées.

Raison pour ne pas chercher du travail : Depuis janvier 1997, cette question est posée aux personnes sans emploi qui n'ont pas cherché de travail, mais qui ont dit vouloir travailler durant la semaine de référence. Avant 1997, cette question était posée aux personnes qui avaient cherché du travail au cours des six derniers mois, mais non durant les quatre dernières semaines. Voir aussi **Chercheur découragé**.

Raison pour les heures perdues/l'absence du travail : Voir **Absence du travail**.

Raison pour travailler à temps partiel (voir aussi Type de travail) : Depuis janvier 1997, avec le remaniement de l'EPA, on demande à tous les répondants qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi s'ils veulent travailler plus ou moins de 30 heures à un (seul) emploi ou dans une (seule) entreprise. Selon la réponse, on leur demande ensuite quelle est la raison principale pour laquelle ils travaillent à temps partiel. Lorsque les personnes répondent qu'elles veulent travailler moins de 30 heures par semaine, on leur demande de donner la raison principale pour laquelle elles ne veulent pas travailler 30 heures ou plus par semaine. Les réponses possibles sont les suivantes : maladie du répondant, obligations personnelles ou familiales, études, choix personnel et autre raison.

En ce qui concerne les personnes qui déclarent vouloir travailler 30 heures ou plus par semaine, on leur demande quelle est la raison principale pour laquelle elles travaillent moins de 30 heures. Les réponses possibles sont les suivantes : maladie du répondant, obligations personnelles ou familiales, études, conjoncture économique, impossibilité de trouver un travail de 30 heures ou plus par semaine et autre raison. On demande ensuite aux personnes qui ont répondu « conjoncture économique » ou « impossibilité de trouver un travail de 30 heures ou plus par semaine » si elles ont cherché un travail de 30 heures ou plus par semaine au cours des quatre dernières semaines. Voir **Taux de temps partiel involontaire** ou **Travailleurs à temps partiel involontaires**.

Avant janvier 1997, la question sur la raison du travail à temps partiel était posée à toutes les personnes dont le total des heures habituellement travaillées à tous les emplois ou dans toutes les entreprises était inférieur à 30

heures par semaine. Les raisons possibles étaient les suivantes : maladie du répondant, obligations personnelles ou familiales, études, possibilité de travailler à temps partiel uniquement, refus de travailler à temps plein, autre raison et travail à temps plein de moins de 30 heures. Les répondants de cette dernière catégorie étaient redéfinis comme étant des travailleurs à temps plein et n'étaient pas pris en considération dans les estimations liées au travail à temps partiel.

Les modifications apportées aux concepts et aux définitions mises en œuvre en janvier 1997 ont entraîné une rupture complète de la continuité de la série de données sur la raison du travail à temps partiel et sur le travail à temps partiel involontaire. Les estimations antérieures à 1997 sont disponibles sur demande.

Recherche d'emploi : Voir **Méthodes de recherche d'emploi**.

Région économique : Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale. Elles sont élaborées grâce à un processus consultatif avec les provinces, sauf au Québec, où ces régions sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « régions administratives »). Les RE correspondent généralement aux régions utilisées par la province à des fins administratives et des fins statistiques. Les limites géographiques utilisées présentement sont basées sur la classification géographique type (CGT) de 2021.

Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) : Une RMR et une AR sont formées d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un **centre de population** (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, d'après les données du Programme du Recensement de la population de 2021, et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants d'après les données ajustées du Programme du Recensement de la population précédent. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants toujours selon les données du Programme du Recensement de la population précédent. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs (déplacement domicile-lieu de travail) établi d'après les données du Programme du recensement précédent sur le lieu de travail. Les limites géographiques des RMR et AR sont basées sur la classification géographique type (CGT) de 2021.

Les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » dans le Recensement de 2011. Ces termes font une distinction entre les centres de population et les régions rurales à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR.

Une RMR ou une AR peut avoir plus d'un noyau. En présence de multiples noyaux, l'un d'eux est le noyau et les autres sont des noyaux secondaires. Le **noyau** est le centre de population dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR ou une AR sont délimitées. Le noyau doit avoir une population (selon le dernier recensement) d'au moins 50 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une RMR et d'au moins 10 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une AR.

Un **noyau secondaire** est un centre de population ayant au moins 10 000 habitants (selon le dernier recensement) qui se trouve à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR, mais à l'extérieur de la municipalité principale (subdivision de recensement) qui contient le noyau. Le noyau secondaire peut aussi être le noyau d'une AR qui a été fusionné à une RMR adjacente.

La **banlieue** inclut tous les centres de population à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ont moins de 10 000 habitants et qui ne sont pas adjacents au noyau ou au noyau secondaire. Comme il ne peut y avoir deux noyaux à l'intérieur de la même subdivision de recensement (SDR), les autres centres de population à l'intérieur d'une SDR qui ont déjà un noyau ou un noyau secondaire sont définis comme étant des « banlieues » même si leur population est supérieure à 10 000 personnes (d'après le recensement précédent).

Tous les territoires à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas classés en tant que noyau ou banlieue sont classés en tant que **région rurale**.

Régions rurales : Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des **centres de population**. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien. La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les régions rurales des régions métropolitaines de recensement

(RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Rémunération : Depuis mars 2020, on demande aux travailleurs autonomes de déclarer leurs gains totaux après déduction de toutes les dépenses d'emploi, mais avant les retenues telles que l'impôt sur le revenu et les cotisations à l'aide sociale. Les gains hebdomadaires d'un travail autonome sont calculés en utilisant les gains hebdomadaires, mensuels ou annuels déclarés. Pour la rémunération des employés, voir **Salaire**.

Reintrants : Personnes actuellement en chômage qui, après avoir cessé d'exercer un emploi, ont été inactives pendant un certain temps après avoir quitté ou perdu leur dernier emploi.

Salaire : Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis sur le salaire ou traitement habituel des employés à leur emploi principal. On demande aux répondants de déclarer leur salaire ou traitement, y compris les pourboires et les commissions, avant impôt et autres déductions. Les salaires ou traitements hebdomadaires ou horaires sont calculés conjointement avec les heures de travail par semaine habituellement payées. Les salaires horaires moyens, les salaires hebdomadaires moyens et la répartition des salaires peuvent donc faire l'objet de croisements avec d'autres variables comme l'âge, le genre, l'éducation, la profession et le statut syndical. Les personnes qui sont rémunérées sur une base horaire sont également identifiées. Pour les gains des travailleurs autonomes, voir **Rémunération**.

Secteur public : Voir **Emplois des secteurs public et privé**.

Sécurité d'emploi : Voir **Permanence de l'emploi**.

Semaine de référence : La situation d'activité sur le marché du travail des répondants est basée sur leurs activités au cours d'une semaine précise chaque mois. La semaine de référence comprend habituellement le 15^e jour du mois et s'étend du dimanche au samedi. En décembre, et parfois en novembre, la semaine de référence est plus tôt, habituellement la deuxième semaine du mois, pour s'assurer que la collecte des données se termine avant Noël. Les interviews de l'EPA sont menées pendant la période d'enquête ou de collecte, qui correspond généralement aux 10 jours suivant la semaine de référence (du dimanche au mardi).

Situation d'activité : Désigne la situation du répondant sur le marché du travail : un membre de la population âgé de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) est soit occupé, soit en chômage, soit inactif. Pour plus de précisions, consulter la section « **Détermination de la situation d'activité** ».

Statut d'immigrant : Voir **Né au Canada, Immigrant, Non-immigrant, et Autre non-immigrant**.

Taille de l'entreprise : Depuis janvier 1998, le nombre d'employés travaillant dans tous les établissements de l'employeur est recueilli auprès des employés. Les réponses sont consignées selon les tailles suivantes : moins de 20, de 20 à 99, de 100 à 500, et plus de 500. Le concept de firme cible le concept d'entreprise utilisé par de nombreuses enquêtes-entreprises de Statistique Canada.

Taille de l'établissement : Depuis janvier 1997, le nombre d'employés au lieu de travail (c'est-à-dire l'immeuble ou le chantier) est recueilli auprès des employés. Les réponses sont consignées selon les tailles suivantes : moins de 20, de 20 à 99, de 100 à 500, et plus de 500. Le concept du lieu de travail s'apparente au concept d'établissement utilisé dans de nombreuses enquêtes-entreprises réalisées par Statistique Canada.

Taux d'activité (rapport population active - population) : Pourcentage de la population active totale par rapport à l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Le taux d'activité d'un groupe donné (par exemple, les femmes âgées de 25 ans et plus) correspond à la population active de ce groupe exprimée en pourcentage de la population du même groupe.

Taux de chômage : Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage d'un groupe donné (qui est, par exemple, déterminé par l'âge, le genre ou l'état matrimonial) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active du même groupe. Pour une note sur les comparaisons internationales, consulter la section « **Détermination de la situation d'activité** ».

Taux d'emploi (rapport emploi-population) : Nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le taux d'emploi d'un groupe particulier (qui est, par exemple, déterminé par l'âge, le genre ou la province) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population totale du même groupe.

Taux de temps partiel involontaire : Le taux de travailleurs à temps partiel involontaires peut être calculé de différentes façons. Les taux publiés sont basés sur tous les travailleurs à temps partiel involontaires, qu'ils aient ou non cherché du travail à temps plein. Les taux peuvent être présentés comme étant le nombre de travailleurs à temps partiel involontaires en proportion de la population active, en proportion du total des personnes occupant un emploi ou en proportion du nombre de personnes employées à temps partiel, selon la préférence d'analyse de chacun.

Travail : Comprend tout travail accompli contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, c'est-à-dire le travail fait contre rémunération pour un employeur ou à son propre compte. Il peut également s'agir d'un travail familial non rémunéré (travailleurs familiaux non rémunérés).

Travailleurs autonomes : Les propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel constitués en société, ou encore les propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel non constitués en société. Ce dernier groupe englobe également les travailleurs autonomes qui n'ont pas d'entreprise (telles que les gardiennes d'enfants et les livreurs de journaux). Les travailleurs autonomes se subdivisent en deux catégories : ceux avec aide rémunérée et ceux sans aide rémunérée. Les **travailleurs familiaux non rémunérés** sont aussi inclus parmi les travailleurs autonomes

Travailleurs à temps partiel involontaires : Aussi appelés sous-employés, ces répondants travaillent à temps partiel parce qu'ils n'ont pas pu trouver un emploi de 30 heures ou plus par semaine ou parce que la conjoncture économique ne le leur permet pas, qu'ils aient ou non cherché un emploi à temps plein. Ce groupe représente généralement 15 à 25 pourcent du nombre total des travailleurs à temps partiel, selon la conjoncture économique. Il s'agit de la définition la plus utilisée et la plus inclusive de travailleurs à temps partiel involontaires.

Une autre définition plus restrictive serait de limiter les travailleurs à temps partiel involontaires à ceux qui ont cherché un emploi à temps plein au cours des quatre dernières semaines. Ils représentent généralement environ 35% de tous les travailleurs à temps partiel involontaires.

Travailleurs familiaux non rémunérés : Personnes qui travaillent sans rémunération dans une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel, pour un parent qui en est propriétaire ou exploitant et qui occupe le même logement. Ces personnes représentaient environ 1 % de tous les travailleurs autonomes en 2024.

Type de travail : Travail à temps plein ou à temps partiel. L'emploi à temps plein tient compte des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à leur emploi unique. L'emploi à temps partiel tient compte des personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur emploi unique. Ces données sont disponibles pour les personnes actuellement occupées ou qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an.

Note : Avant 1996, l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel étaient définis en fonction des heures habituellement travaillées à tous les emplois, et les personnes qui considéraient que leur travail de moins de 30 heures par semaine était un travail à temps plein étaient considérées comme des travailleurs à temps plein. En janvier 1996, on a modifié la définition, et les données historiques et dossiers ont tous été adaptés en conséquence. Il n'y a donc pas eu de rupture de la continuité dans la série de données relatives aux emplois à temps plein et à temps partiel.

Type de travail recherché : Détermine si le demandeur d'emploi cherche un emploi à temps plein ou à temps partiel. Les chômeurs mis à pied temporairement sont considérés comme cherchant du travail à temps plein ou à temps partiel selon les heures qu'ils travaillaient habituellement à leur ancien emploi. Ces renseignements ne sont pas disponibles pour les personnes qui ne cherchent pas de travail et qui sont considérées comme des chômeurs parce qu'elles doivent commencer un emploi dans les quatre prochaines semaines (emploi devant commencer à une date future).

Section 4 : Méthodologie de l'enquête

Population visée

La population cible de l'EPA comprend toutes les personnes de 15 ans et plus dont le lieu habituel de résidence se situe au Canada, ce qui comprend les RNP — c'est-à-dire les titulaires d'un permis de travail ou d'études, les membres de leur famille, les demandeurs d'asile, les personnes protégées et les groupes apparentés — aussi bien que les résidents permanents (immigrants reçus) et les personnes nées au Canada.

Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels. Les personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus (voir la sous-section intitulée « **Exclusions de l'Enquête sur la population active pour les provinces et les territoires** » pour en savoir plus).

Les estimations de l'EPA pour l'ensemble du pays sont établies à partir des données de l'enquête recueillies dans les provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales, mais sont publiés séparément (voir la sous-section intitulée « **Exclusion des territoires dans les total nationaux** » pour en savoir plus).

Plan d'échantillonnage et taille de l'échantillon pour les provinces

L'EPA joue un rôle central dans le système statistique national, et ce, à plusieurs égards. Premièrement, elle fournit des estimations mensuelles de l'emploi et du chômage qui figurent parmi les mesures les plus à jour et les plus importantes du rendement global de l'économie canadienne. Par conséquent, l'échantillon de l'EPA doit être optimisé pour mesurer avec exactitude les variations dans le marché du travail d'un mois à l'autre.

Deuxièmement, dans la Loi sur l'assurance-emploi, l'EPA est désignée comme source officielle des taux de chômage mensuels pour toutes les régions économiques de l'assurance-emploi (REAE) qui sont utilisés aux fins de l'administration du Programme d'assurance-emploi.

Troisièmement, l'infrastructure utilisée pour l'EPA (base de sondage, échantillon, intervieweurs, systèmes de traitement des données) sert également à de nombreuses autres enquêtes-ménages de Statistique Canada, menées pour répondre aux besoins en information du gouvernement.

Afin que l'EPA puisse continuer de remplir ces trois rôles clés, la base d'échantillonnage doit être à jour et les estimations doivent être suffisamment fiables pour appuyer les usages multiples des données. Tous les 10 ans, après le recensement de la population décennal, l'EPA fait l'objet d'un remaniement de l'échantillon pour rendre compte de l'évolution des caractéristiques de la population, des limites géographiques et du contexte de la collecte, de même que pour intégrer toute nouvelle cible en matière de qualité. Le plan d'échantillonnage actuel, fondé sur les caractéristiques de la population et les limites géographiques du Recensement de 2021, a été graduellement intégré d'avril à septembre 2025.

Les strates du plan d'échantillonnage de l'EPA, qui répartissent la population de façon à rendre l'échantillonnage plus efficace, se veulent homogènes en ce qui concerne un ensemble de variables clés du marché du travail. Un autre avantage de la stratification est qu'elle stabilise la taille de l'échantillon par région. Toutefois, les strates deviennent moins efficaces à mesure que l'on s'éloigne de l'année de base du plan d'échantillonnage (c.-à-d. 2021 pour le plan en place de 2025 à 2034) et que les caractéristiques de la population et du marché du travail évoluent dans le temps.

Il y a quatre types de strates de plan d'échantillonnage pour l'EPA : (1) strates régulières – de loin les plus courantes – qui regroupent les grappes qui sont similaires d'après les renseignements obtenus du Recensement de 2021 et les données administratives à l'intérieur de limites géographiques importantes pour améliorer l'efficacité du plan d'échantillonnage; (2) les strates éloignées qui regroupent les régions éloignées et visent à contrôler les coûts de collecte dans les régions éloignées; (3) les strates de grandes grappes qui regroupent les grandes grappes (p. ex. les grands immeubles d'habitation ou de copropriété) à des fins d'efficacité statistique; et (4) les strates à revenu élevé qui regroupent les régions qui comptent plus de ménages à revenu élevé à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR), principalement de sorte que les autres enquêtes (p. ex.

Enquête sur les dépenses des ménages) puissent les échantillonner de manière adéquate. Les quatre types de strates sont échantillonnées au même rythme pour l'EPA.

L'échantillon est réparti entre les strates, de façon à répondre efficacement au besoin d'estimations fiables aux différents niveaux géographiques. Le plan d'échantillonnage de 2025 utilise des cibles de qualité à l'échelle nationale, provinciale, de la région économique (RE), de la RMR, de la subdivision de recensement (SDR) et de la REAE.

Historiquement, l'indicateur de qualité utilisé pour répartir l'échantillon était le coefficient de variation (c.v.). Ce terme est défini dans la section intitulée « **Qualité des données** ». Le plan d'échantillonnage de 2025 a introduit des cibles de c.v. ajustés, dans lesquelles le c.v. est ajusté à un niveau de chômage de référence (voir la section **Qualité des données** pour une définition). Les c.v. ajustés ne dépendent pas du taux de chômage et ils sont donc plus robustes face aux variations du chômage que les c.v. Par exemple, lorsque le chômage baisse, le c.v. augmente et il se pourrait que les cibles de qualité ne soient pas atteintes, même si la qualité globale de l'EPA est maintenue. De plus, l'utilisation d'un c.v. ajusté permet d'obtenir une qualité des données et une répartition de l'échantillon plus cohérentes dans différentes régions. En utilisant une cible de c.v., il se pourrait que les régions ayant un taux de chômage élevé se voient attribuer un échantillon insuffisant, puisque la cible de c.v. est plus facile à atteindre, ce qui a une incidence sur la qualité des autres estimations pour cette région (emploi selon l'industrie, la profession, etc.). En revanche, les régions ayant un taux de chômage historiquement bas pourraient se voir attribuer un échantillon excessif, réduisant ainsi l'efficacité de l'échantillon et augmentant les coûts de collecte.

Alors que la plupart des cibles de répartition de l'échantillon de l'EPA dans le plan d'échantillonnage de 2025 utilisent des c.v. ajustés, les cibles des REAE sont encore basées sur la méthodologie utilisée dans le plan d'échantillonnage de 2015 : les régions affichant un taux de chômage supérieur à 4,7 % ont une cible de c.v., et les régions affichant un taux de chômage inférieur à 4,7 % ont une cible d'erreur-type, où la cible d'erreur-type et la cible de c.v. correspondent lorsque le taux de chômage est équivalent à 4,7 %. Cette méthode résout certaines des limites du c.v. en tant que cible de qualité, notamment l'échantillon excessif requis par les régions affichant un faible taux de chômage.

Les cibles en matière de qualité sont les suivantes.

Pour les estimations mensuelles du chômage à l'échelle du Canada :

- un c.v. ajusté moyen de 2 %

Pour au moins 90 % des estimations mensuelles du chômage à l'échelle du Canada :

- un c.v. ajusté inférieur à 7 %
- la taille de l'échantillon pour l'Île-du-Prince-Édouard est limitée à un seuil pour restreindre le fardeau de réponse; par conséquent, il se pourrait que l'échantillon dans la province n'atteigne pas la cible de 7 % en matière de qualité

Pour au moins 90 % des estimations de la moyenne mobile sur trois mois du chômage à l'échelle infraprovinciale :

- Régions économiques : un c.v. ajusté inférieur à 25 %
- Région métropolitaine de recensement : un c.v. ajusté inférieur à 25 %
- Subdivisions de recensement :
 - ▶ un c.v. ajusté inférieur à 14 % pour les 20 SDR les plus importantes du Canada
 - ▶ un c.v. ajusté inférieur à 21 % pour les deux SDR les plus importantes de chaque province plus les trois SDR les plus importantes suivantes au Canada (neuf SDR au total)
 - ▶ aucune SDR à l'Île-du-Prince-Édouard n'est ciblée en raison du fardeau de réponse

Pour au moins 90 % des estimations de la moyenne mobile sur trois mois du chômage à l'échelle de la REAE :

- un c.v. inférieur à 15 % si le taux de chômage dépasse 4,7 % ou
- une ampleur fixe d'intervalle de confiance¹ équivalente à celle d'un taux de chômage de 4,7 % avec un c.v. de 15 %

Dans le cadre du Plan d'action sur les données désagrégées (PADD) de Statistique Canada afin d'examiner les expériences sur le marché du travail de divers groupes de population, l'échantillon de l'EPA a augmenté de 20 % de novembre 2021 à avril 2022. Cette augmentation de l'échantillon a été interrompue de janvier à mars 2023, a repris en avril et a été entièrement mise en œuvre une fois de plus en septembre 2023. La majeure partie de l'échantillon supplémentaire était répartie dans les SDR pour atteindre les cibles en matière de qualité.

La taille de l'échantillon a une fois de plus augmenté en réaction à la pandémie de COVID-19. En retirant les mesures existantes qui stabilisent la taille de l'échantillon dans les régions qui connaissent une croissance rapide (stabilisation) au début de la pandémie et en les réintroduisant avec des cibles plus élevées en 2022, environ 3 600 ménages ont été ajoutés à l'échantillon. Ces unités étaient utiles pour améliorer la qualité des données en réaction aux taux de réponse moins élevés, qui ont diminué pendant la pandémie et ne se sont que partiellement rétablis depuis.

En raison des taux de réponse plus bas et des cibles en matière de qualité ajoutées pour les SDR et les nouvelles RMR, la taille de l'échantillon requise avec le plan d'échantillonnage de 2025 est plus élevée qu'elle ne l'était avec le plan d'échantillonnage de 2015. Cependant, des gains d'efficacité avec le remaniement de l'échantillon de 2025 donnent lieu à une réduction de la taille de l'échantillon comparativement à l'échantillon en vigueur de 2022 à 2024.

La répartition de l'échantillon dans le cadre du plan d'échantillonnage de 2025 diffère aussi du plan d'échantillonnage de 2015 en raison des variations de cibles de population et de qualité et en raison de l'introduction des c.v. ajustés, alors que la répartition de 2025 dépend beaucoup moins des taux de chômage.

Le tableau 4.1 compare la taille des échantillons nationaux et provinciaux du plan de 2025 avec ceux de 2015.

Tableau 4.1
Répartition ciblée des ménages, Canada et provinces

	Remaniement		
	2015	2025	Variation
	nombre de ménages		
Canada	52 617	63 596	10 979
Terre-Neuve-et-Labrador	2 009	3 724	1 715
Île-du-Prince-Édouard	1 421	1 600	179
Nouvelle-Écosse	2 965	3 392	427
Nouveau-Brunswick	2 810	3 912	1 102
Québec	10 185	12 043	1 858
Ontario	14 972	19 519	4 547
Manitoba	4 206	4 145	-61
Saskatchewan	4 122	3 903	-219
Alberta	4 500	4 095	-405
Colombie-Britannique	5 427	7 262	1 835

Source : Enquête sur la population active (3701).

Sélection de logements pour les provinces

Un plan d'échantillonnage à deux degrés est utilisé pour sélectionner les logements de toutes les provinces, sauf pour l'Île-du-Prince-Édouard. À l'intérieur de chaque strate, les « grappes » sont définies comme étant des secteurs géographiques contigus d'environ 100 à 400 logements. Au cours de la première étape de l'échantillonnage, un nombre de grappes, typiquement six, est sélectionné. Pour chaque grappe sélectionnée, une liste de ses logements est créée. Pour la plupart des grappes, la liste est extraite du Fichier de l'univers des logements qui est créé et tenu à jour par Statistique Canada. Pour le reste des grappes, un intervieweur utilise une

1. L'ampleur de l'intervalle de confiance serait d'environ 2,8 points de pourcentage, en supposant que l'intervalle de confiance est de 95 %.

carte de la grappe pour se rendre sur place et dresser une liste de tous les logements. Au cours de la deuxième étape de l'échantillonnage, un échantillon de logements est sélectionné à partir de la liste.

À l'Île-du-Prince-Édouard, l'échantillonnage est fait en une seule étape utilisant une liste complète d'adresses pour toutes les strates et en sélectionnant les logements à partir de cette liste.

Sélection des membres du ménage pour les provinces

Les renseignements démographiques sont recueillis sur tous les membres du ménage qui considèrent le logement sélectionné comme étant leur lieu de résidence habituel. Les renseignements sur le marché du travail sont recueillis pour tous les membres civils du ménage âgés de 15 ans ou plus. Pour les personnes de 70 ans et plus, le fardeau de réponse est réduit en réutilisant leurs réponses de l'interview initiale au cours des cinq mois suivant l'enquête.

Rotation de l'échantillon pour les provinces

L'EPA utilise un plan d'échantillonnage avec renouvellement de panel, selon lequel les logements sélectionnés restent dans l'échantillon pendant six mois consécutifs. L'échantillon complet est formé de six sous-échantillons ou panels représentatifs. Chaque mois, on remplace le panel qui fait partie de l'échantillon depuis six mois. Les logements qui cessent de faire partie de l'échantillon sont remplacés par d'autres logements du même secteur ou d'un secteur comparable. Il résulte de cette structure de renouvellement de l'échantillon un recoupement des cinq sixièmes de l'échantillon d'un mois à l'autre, ce qui procure un plan de sondage efficace pour estimer les variations d'un mois à l'autre. La rotation après six mois évite d'imposer un fardeau trop lourd aux répondants des logements sélectionnés aux fins de l'enquête.

Couverture d'enquête et collecte pour les territoires

L'EPA dans les territoires a commencé sous forme de projet pilote, d'abord à partir de 1991 au Yukon, puis à compter de 2000 dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Étant donné la complexité de la collecte des données dans les régions reculées et les problèmes connexes de qualité des données rencontrés au début de la collecte, des données sont disponibles depuis 1992 pour le Yukon, 2001 pour les Territoires du Nord-Ouest et 2004 pour le Nunavut.

La couverture est d'environ 95 % au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Au Nunavut, la couverture, qui était de 70 % entre 2004 et 2007, s'est élevée à environ 93 % en 2008.

Les questions posées aux répondants de l'Enquête sur la population active qui vivent dans les territoires sont les mêmes que celles posées aux répondants des provinces, à quelques exceptions près. Les questions sur les loyers ne sont pas posées dans les territoires.

Comme dans le cas des provinces, les enquêtes sont réalisées par le personnel de Statistique Canada. Le premier contact se fait généralement en personne, et la plupart des interviews subséquentes se font par téléphone (lorsque cela est possible). À compter de mars 2020, certains ménages vivant dans le Nord pourraient être en mesure de répondre à l'enquête au moyen d'un questionnaire électronique (QE). À l'exception des différences dans le calendrier de renouvellement expliquées ci-dessous, les autres aspects de la collecte et du traitement des données sont les mêmes pour les territoires et les provinces.

Plan d'échantillonnage et taille d'échantillon pour les territoires

Pour les territoires comme pour les provinces, l'EPA s'appuie sur un plan d'échantillonnage avec renouvellement; toutefois, l'intervalle de renouvellement diffère dans les territoires. Les occupants des logements sélectionnés dans les territoires sont interviewés tous les trois mois pendant une période de deux ans, pour un total de huit interviews. Par exemple, si un logement est sélectionné pour la première fois en janvier 2022, ses membres seront interviewés de nouveau tous les trois mois, soit en avril, juillet et octobre 2022, puis en janvier, avril, juillet et octobre 2023.

Au terme de ces huit interviews, le logement est remplacé par un autre logement de la même collectivité ou d'une autre collectivité de la même strate. Chaque trimestre, approximativement un huitième des ménages échantillonnés est interviewé pour la première fois.

Les lignes directrices suivantes ont guidé la répartition de l'échantillon pour les territoires :

- un c.v. de 25 % ou moins pour les estimations du chômage par moyenne de trois mois (la section « **Qualité des données** » fournit une explication de l'erreur d'échantillonnage et des c.v.).

On prélève l'échantillon trimestriel sur trois mois et les estimations pour les territoires ne sont disponibles que sous forme de moyennes mobiles de trois mois.

La dernière mise à jour du plan d'échantillonnage remonte à 2011 pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Elle comprenait la mise à jour des taux d'échantillonnage ainsi que de nouvelles étiquettes.

Tableau 4.2
Taille de l'échantillon, territoires

	Taille de l'échantillon trimestriel (plan d'échantillonnage 2011)
	nombre de ménages
Yukon	690
Territoires du Nord-Ouest	693
Nunavut	669

Source : Enquête sur la population active (3701).

Les limites des collectivités sont généralement conformes à la Classification géographique type de 2016. Les collectivités comprises dans la base de sondage et admissibles à être échantillonnées sont :

Yukon – L'agglomération de recensement de Whitehorse et les collectivités de Dawson et Watson Lake font toujours partie de l'échantillon. Deux autres collectivités sont choisies, l'une parmi Carmacks, Mayo, Haines Junction ou Teslin, et l'autre, parmi Pelly Crossing, Ross River, Carcross ou Faro. Watson Lake englobe les petits villages avoisinants d'Upper Liard, Two Mile Village et Two and One-Half Mile Village.

Territoires du Nord-Ouest – Yellowknife, Norman Wells, Hay River et Inuvik font toujours partie de l'échantillon. Une collectivité est aussi choisie dans chacun des groupes suivants : Fort Smith ou Fort Simpson; Behchokò, Fort Liard, Fort Providence ou Fort Resolution; Tuktoyaktuk, Fort McPherson ou Aklavik; Fort Good Hope, Déline ou Tulita; Hay River Dene 1 ou Dettah; Wha Ti, Wekweèti, Gamètì, Lutselk'e, Tsiigehtchic ou Wrigley.

Nunavut – Iqaluit, Rankin Inlet, Cambridge Bay et Kugluktuk font toujours partie de l'échantillon. Une collectivité est aussi choisie dans chacun des groupes suivants : Baker Lake ou Arviat; Igloodik ou Pond Inlet; Cape Dorset ou Pangnirtung; Taloyoak, Gjoa Haven ou Kugaaruk; Coral Harbour ou Naujaat; Qikiqtarjuaq, Arctic Bay, Hall Beach ou Clyde River.

Exclusion des territoires dans les totaux nationaux

Bien que Statistique Canada recueille et produise des données sur la main-d'œuvre des territoires à partir d'un questionnaire presque identique à celui utilisé pour les provinces, l'organisme utilise une méthodologie différente dans les territoires et recueille ces données séparément de celles des provinces.

La réalisation d'une enquête couvrant les nombreuses collectivités dispersées et relativement petites des territoires comporte de nombreux défis, et des facteurs comme le coût, la logistique des déplacements, la taille des échantillons et le fardeau imposé aux répondants doivent tous être pris en compte.

L'Enquête sur la population active arrive à cette fin en utilisant un plan d'échantillonnage, une méthode de renouvellement de l'échantillon et des critères de fiabilité qui diffèrent de ceux des 10 provinces. Les estimations pour les territoires sont calculées et présentées séparément sous forme de moyennes mobiles, ce qui en améliore la fiabilité. Elles ne sont donc pas présentées avec les totaux provinciaux mensuels.

Exclusions de l'Enquête sur la population active pour les provinces et les territoires

Les réserves indiennes sont exclues de l'EPA menée dans les provinces. Cependant, les autochtones hors réserve sont compris dans la population cible des provinces. Dans les territoires, les collectivités autochtones et non autochtones font partie de l'échantillon. Il convient de souligner que les indicateurs du marché du travail pour les Premières Nations vivant dans des réserves sont disponibles à partir du Recensement de la population.

L'EPA exclut également de sa population cible les pensionnaires des établissements institutionnels (par exemple, les détenus des établissements pénitentiaires et les patients d'hôpitaux ou d'établissements de soins infirmiers) pour des raisons conceptuelles. En effet, l'EPA est conçue pour mesurer l'activité sur le marché du travail actuel, alors que la plupart des pensionnaires d'établissements institutionnels sont incapables de participer au marché du travail et sont inactifs sur le plan économique.

Les membres à temps plein des Forces armées canadiennes ne sont pas compris dans l'EPA en raison des difficultés d'ordre pratique associées à leur échantillonnage et à leur interview, puisque beaucoup d'entre eux vivent dans des lieux inaccessibles aux fins de l'EPA, comme les bâtiments navals, les camps militaires et les casernes, ou sont stationnés à l'étranger.

Les ménages situés dans des régions éloignées où la densité de population est très faible sont aussi exclus du champ de l'enquête. Les efforts requis et les coûts qu'il faudrait engager pour se rendre dans ces régions sont évalués en fonction du risque que l'exclusion de ces régions dans la base d'échantillon introduise un biais dans les estimations de l'EPA. Les régions éloignées exclues représentent collectivement moins de 1 % de la population canadienne et ne peuvent donc pas biaiser les estimations de façon significative. Bien que les populations éloignées soient exclues de l'échantillonnage, elles sont incluses dans les totaux de contrôle de population utilisés aux fins de pondération du calage, contrairement aux autres populations exclues.

Section 5 : Collecte des données

Réalisation des interviews dans le cadre de l'EPA

La collecte des données aux fins de l'EPA a lieu tous les mois durant la période de 10 jours qui suit la semaine de référence de l'EPA. La semaine de référence correspond habituellement à la semaine au cours de laquelle tombe le 15^e jour du mois.

Les intervieweurs de Statistique Canada sont des employés embauchés et formés pour mener l'EPA et d'autres enquêtes auprès des ménages. Chaque mois, ils communiquent avec les logements de l'échantillon pour recueillir l'information requise au sujet de la population active. Pour un logement donné, l'intervieweur obtient habituellement les renseignements relatifs à tous les membres du ménage auprès d'un membre bien informé du ménage. Appelée réponse « par procuration », cette façon de procéder est appliquée parce qu'il serait trop coûteux et fastidieux de faire plusieurs visites ou appels pour obtenir l'information directement auprès de chaque personne du ménage. Environ 65 % des renseignements recueillis le sont de cette manière.

Les réponses aux questions de l'enquête sont saisies au moyen de l'une des trois façons suivantes : par interview en personne, par un intervieweur travaillant par téléphone ou par un questionnaire électronique à remplir soi-même. Pour les trois méthodes de collecte, le questionnaire de l'EPA peut être rempli en anglais ou en français. Quant aux répondants qui participent à l'interview en personne, l'intervieweur remplira un questionnaire numérique à l'aide d'un ordinateur portatif. Les intervieweurs travaillant par téléphone mènent l'EPA à partir de leur domicile ou d'un centre d'appels de Statistique Canada. Certains participants à l'EPA peuvent répondre à l'enquête au moyen d'un questionnaire électronique en utilisant un code d'accès sécurisé fourni.

Les données des réponses recueillies par les intervieweurs sont cryptées pour en préserver le caractère confidentiel, puis transmises par réseau sécurisé au bureau central d'Ottawa pour y être traitées davantage.

Les répondants peuvent être invités à remplir une brève enquête initiale pour confirmer leurs coordonnées avant de remplir le questionnaire principal de l'EPA pendant six mois.

Supervision et contrôle de qualité

Tous les intervieweurs de l'EPA travaillent sous la supervision d'un groupe d'intervieweurs principaux. Ceux-ci ont pour responsabilité de s'assurer que les intervieweurs connaissent bien les concepts de l'EPA, les procédures qui y sont associées et ses enquêtes supplémentaires. Ils ont aussi pour fonction de vérifier régulièrement le déroulement des interviews. Les intervieweurs principaux sont à leur tour supervisés par les gestionnaires de la collecte des données dans les bureaux régionaux.

Non-réponse à l'EPA

Avant la pandémie, le taux de non-réponse à l'EPA s'établissait le plus souvent à environ 10 % des ménages admissibles. Depuis mars 2020, la non-réponse a tendance à se situer en moyenne entre 25 et 30 %. Les intervieweurs ont pour consigne de faire tous les efforts raisonnables pour mener les interviews avec les membres des ménages admissibles. Des rappels par courriel ou message texte sont envoyés aux répondants qui font partie du groupe de participants qui répondent eux-mêmes au questionnaire électronique, afin de les inviter à répondre à l'enquête avant la fin de la collecte. Des suivis téléphoniques sont aussi effectués auprès des participants qui n'ont pas encore répondu dans la seconde partie de la collecte. Lorsqu'une personne commence par refuser de participer à l'EPA, le bureau régional envoie à l'adresse du logement une lettre soulignant l'importance que revêtent l'enquête et la collaboration du ménage. Suit un deuxième appel ou une deuxième visite de l'intervieweur. Dans les cas où la visite ou l'appel de l'intervieweur tombe à un mauvais moment, on fixe un rendez-vous à un moment qui conviendra mieux. Quand il n'y a personne au logement, l'intervieweur rappelle à de nombreuses reprises. Quelles que soient les circonstances, on ne remplace jamais un logement sélectionné par un autre logement en cas de non-réponse.

Chaque mois, après qu'on a déployé tous les efforts voulus pour réaliser les interviews, il reste un petit nombre de ménages qui n'ont pas répondu. Une formule de pondération s'applique pour tenir compte des ménages non répondants.

Section 6 : Traitement des données

Saisie des données

Les réponses aux questions de l'enquête sont saisies de l'une ou l'autre des deux manières suivantes : 1) directement par l'intervieweur au moment de l'interview en utilisant un questionnaire informatisé sur un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau ou 2) à l'aide d'une application Web sécurisée pour les répondants qui souhaitent répondre à l'enquête eux-mêmes par questionnaire électronique. Les données de réponse sont chiffrées pour en assurer la confidentialité et envoyées par voie électronique au bureau central à Ottawa aux fins de traitement.

Vérification et imputation

Les données de l'EPA passent par plusieurs étapes de vérification et d'imputation pour produire un fichier de microdonnées final complet et cohérent. Alors que certaines vérifications sont effectuées à l'intérieur de l'application de collecte, par exemple en limitant les valeurs recueillies aux intervalles valides, la majeure partie de la vérification se fait pendant le traitement. Après la vérification, l'imputation est utilisée pour remplacer les données non valides, incohérentes et manquantes.

Des vérifications sont effectuées pour détecter les renseignements incohérents sur le plan logique et manquants. Comme la valeur réelle de chaque inscription sur le questionnaire n'est pas connue, la seule façon de discerner les erreurs consiste à chercher les incohérences évidentes (par exemple, un répondant de 15 ans dont le dernier emploi remonte à 1940). Les réponses qui sont inhabituelles mais possibles sont conservées. Le contrôle de la qualité et la formation des intervieweurs sont utilisés pour s'assurer que les erreurs sont le moins nombreuses possible et ne se produisent pas de façon systématique.

Les valeurs manquantes et non valides sont remplacées par des valeurs raisonnablement valides en utilisant l'imputation d'éléments. Les méthodes d'imputation d'éléments utilisées pour l'EPA comprennent l'imputation manuelle, déterministe, par report et par donneur. L'imputation manuelle est utilisée pour les variables démographiques cruciales qui sont essentielles au traitement ultérieur, comme l'âge, ou qui sont compliquées à imputer par d'autres moyens, comme la structure de la famille économique. L'imputation déterministe est utilisée lorsque d'autres données dans le questionnaire peuvent être utilisées pour remplacer logiquement la valeur manquante. Par exemple, si une personne déclare initialement qu'elle a travaillé la semaine précédente, mais déclare plus tard qu'elle n'a accumulé aucune heure de travail pendant cette semaine-là, sa situation à l'égard du travail est modifiée à « en emploi, mais absente du travail ».

L'imputation par report est utilisée quand une valeur recueillie auprès de la même personne lors d'un mois précédent peut raisonnablement être utilisée pour remplacer une valeur manquante au cours du mois actuel. Les valeurs couramment reportées comprennent les salaires et les heures de travail habituelles. L'imputation par donneur est utilisée pour remplacer toutes les valeurs manquantes restantes. Cette imputation consiste à copier les valeurs d'un autre enregistrement (c.-à-d. un donneur) ayant les mêmes caractéristiques. Les enregistrements qui en résultent sont encore une fois vérifiés par rapport à toutes les vérifications pour s'assurer qu'ils sont complets et cohérents après l'imputation.

La non-réponse totale est traitée de l'une des deux manières suivantes, selon que nous avons des données démographiques telles que l'âge et le genre ou pas pour le non-répondant. La non-réponse totale d'un ménage pour lequel nous ne connaissons pas les données démographiques des résidents est traitée en utilisant une pondération de l'ajustement pour la non-réponse, comme discuté dans la section **Pondération**. La non-réponse totale alors que les données démographiques des membres du ménage sont connues, habituellement au moyen de la collecte du mois précédent, est traitée en utilisant l'imputation par donneur de l'enregistrement au complet. On trouve les donneurs en jumelant l'information sur la population active du cycle précédent de l'enregistrement receveur ainsi que ses données géographiques et démographiques.

Codage de l'industrie et de la profession

Dans ce processus, les codes de l'industrie, des professions et de catégorie de travailleurs sont attribués en utilisant la description de l'emploi du répondant indiquée dans le questionnaire. Le codage est effectué

manuellement ou automatiquement à l'aide de modèles d'apprentissage automatique créés à partir des réponses historiques en toutes lettres et il est fondé sur les classifications décrites dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2022 V1.0 et les normes de la Classification nationale des professions (CNP) 2021 V1.0.

Création de variables dérivées

Un certain nombre de variables du fichier de microdonnées sont calculées à partir des combinaisons de réponses au questionnaire effectuées en fonction de règles de classification. Par exemple, la situation d'activité fait l'objet de calculs fondés sur des combinaisons particulières de réponses à certaines questions de l'enquête concernant l'activité rémunérée, la situation d'emploi, la recherche d'emploi, la disponibilité, etc.

Pondération

Pour qu'il soit possible de totaliser les estimations aux niveaux d'agrégation national, provincial et infraprovincial, on pondère les données de l'échantillon.

La première étape du processus de pondération est le calcul du poids initial, qui est l'inverse de la probabilité de sélection. Par exemple, dans un secteur où 2 % des ménages sont inclus dans l'échantillon, chaque ménage se voit attribuer un poids de base de 50 (soit $1 \div 0,02$). Le poids de base est ensuite ajusté pour tenir compte de tout sous-échantillonnage susceptible d'être observé du fait de l'expansion que pourrait avoir connu le secteur, ainsi que la non-réponse et des erreurs de couverture.

Dans le cadre de l'EPA, une partie de la non-réponse de l'enquête est compensée au moyen de l'imputation : méthodes du report, de remplacement ou d'imputation par donneur (comme il est indiqué plus haut dans la sous-section intitulée « **Vérification et imputation** »). La non-réponse résiduelle est prise en compte par correction des poids attribués aux ménages répondants du même secteur. Cette manière de procéder repose sur l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques des ménages répondants ne diffèrent pas de façon marquée de celles des ménages non répondants.

Les poids obtenus après ajustement en fonction de la non-réponse portent le nom de sous-poids.

L'ajustement final du poids est effectué pour corriger les erreurs de couverture, s'aligner sur les autres produits sur les totaux connus, réduire tout biais de non-réponse restant et réduire la variance échantillonnale des estimations. Les sous-poids sont corrigés au moyen d'un calage composite pour accroître l'efficacité des estimations en tirant profit du chevauchement entre deux échantillons mensuels consécutifs, et pour s'assurer que les estimations fondées sur les résultats de l'enquête sont conformes aux totaux de contrôle. Une méthode de pondération intégrée est appliquée pour obtenir un poids final commun pour chacun des membres du ménage.

On utilise deux ensembles de poids dans les totalisations relatives à l'EPA. Premièrement, pour la plupart des tableaux, les poids sont calibrés en fonction des totaux de population standard (âge, genre, région géographique, etc.) ainsi que des totaux de contrôle agrégés. Le second ensemble de poids sont calibrés encore une fois en fonction des totaux de population standard ainsi que des totaux de contrôle de population supplémentaires en fonction des projections de recensement pour assurer une couverture adéquate des peuples autochtones et des groupes de population de minorité visible. En raison de cette correction supplémentaire, les estimations de la population active pour la population totale dans les tableaux des Autochtones et des minorités visibles ne correspondront pas parfaitement à celles des autres tableaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur la méthodologie de l'EPA, voir la publication *Méthodologie de l'Enquête sur la population active* ([71-526-X](#)).

Désaisonnalisation

La majorité des estimations relatives au marché du travail connaissent des variations saisonnières, c'est-à-dire des fluctuations qui se répètent d'année en année et qui sont attribuables au climat et à des événements périodiques, tels que les jours fériés et les vacances. La désaisonnalisation sert à éliminer ces variations saisonnières dans approximativement 1 300 séries de données de l'EPA, cela afin de faciliter l'analyse des fluctuations à court terme d'indicateurs importants, par exemple ceux qui ont trait à l'emploi et au chômage selon l'âge et le genre, à l'emploi

et le chômage selon l'industrie, à l'emploi selon la profession, ainsi qu'à l'emploi selon la catégorie de travailleurs (employés du secteur public, ceux du secteur privé ou travailleurs autonomes). Bon nombre de ces indicateurs font l'objet d'une désaisonnalisation aux échelles nationale et provinciale. Les principales estimations relatives à la population active sont également désaisonnalisées selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). On les publie sous forme de moyennes mobiles de trois mois afin d'atténuer les fluctuations irrégulières attribuables à la faible taille des échantillons. Les estimations des heures travaillées sont aussi désaisonnalisées.

Procédures utilisées pour la désaisonnalisation

La méthode utilisée pour la désaisonnalisation est X-12-ARIMA, mise en œuvre en X-13ARIMA-SEATS (Bureau du recensement des États-Unis) et Proc X12/X13 (SAS version 9.4).

Pour calculer les estimations désaisonnalisées globales de l'emploi et du chômage au Canada, on fait la somme des estimations désaisonnalisées relatives aux grands groupes d'âge-genre (les hommes de 15 à 24 ans, de 25 à 54 ans et de 55 ans et plus; les femmes de 15 à 24 ans, de 25 à 54 ans et de 55 ans et plus). L'estimation globale ainsi obtenue sert de repère pour les autres séries désaisonnalisées. Par exemple, les estimations de l'emploi selon l'industrie et la catégorie de travailleurs font l'objet de désaisonnalisations distinctes, puis sont proportionnellement augmentées ou diminuées de façon que leurs sommes correspondent à l'estimation repère globale (les estimations de catégorie de travailleurs sont en fait ajustées pour correspondre aux totaux nationaux selon le genre). Cette procédure est connue sous le nom de rapprochement ou calage, et la procédure interne SAS TSRAking de Statistique Canada sert à cette fin.

Les estimations globales de l'emploi et du chômage à l'échelle des provinces sont elles aussi calculées en faisant la somme des estimations désaisonnalisées relatives aux grands groupes d'âge-genre (hommes de 15 à 24 ans et de 25 ans et plus; femmes de 15 à 24 ans et de 25 ans et plus). Toutefois, avant de faire le cumul, on corrige chaque estimation relative à un groupe d'âge-genre en fonction de l'estimation nationale correspondante. Les estimations provinciales de l'emploi selon l'industrie sont corrigées par la méthode de calage, par rapport au total de l'emploi à l'échelle provinciale et aux totaux de l'industrie à l'échelle nationale.

Pour calculer les estimations désaisonnalisées de la population active relatives à un groupe particulier, on additionne les estimations désaisonnalisées de l'emploi et du chômage pour le groupe en question. De même, on détermine les taux désaisonnalisés (de chômage, par exemple) en divisant le numérateur désaisonné par le dénominateur désaisonné. Dans le cas du taux d'activité et du taux d'emploi, seul le numérateur est soumis à la désaisonnalisation, car le dénominateur est basé sur les totaux de population dans l'EPA qui sont moins sensibles aux fluctuations saisonnières.

Correction pour tenir compte de l'effet lié à la semaine de référence

La semaine de référence, du fait de sa définition (habituellement la semaine où tombe le 15 du mois), correspond à des dates différentes selon les années. Ces différences peuvent influencer sur les variations, d'un mois à l'autre, des principales estimations liées au marché du travail. Par exemple, le nombre d'étudiants qui terminent leurs examens et arrivent sur le marché du travail avant la fin de la semaine de référence pourra être plus élevé les années où le 15^e jour de juin tombe près du début de la semaine de référence que les années où il tombe près de la fin de la semaine de référence. Les effets liés à la semaine de référence sont éliminés des séries afin de faciliter l'interprétation de la tendance sous-jacente. Ces corrections viennent compenser les effets attribuables aux semaines de référence qui surviennent plus tôt ou plus tard.

Les effets de la semaine de référence sont estimés par la méthode de désaisonnalisation X-12-ARIMA, à partir d'un modèle de régression avec résidus ARIMA.

Correction pour tenir compte des effets des congés sur les heures effectivement travaillées

On constate en outre que les heures effectivement travaillées sont influencées par la variabilité des dates de la semaine de référence ainsi que par des congés fixes (jour du Souvenir) ou mobiles (Pâques, Action de grâce). Plus particulièrement, ces congés peuvent tomber à l'intérieur de la semaine de référence pour certaines années, diminuant ainsi les heures effectivement travaillées durant cette semaine. De même, des fluctuations peuvent aussi se produire en juillet étant donné que le moment où tombe la semaine de référence par rapport à la période

habituelle des vacances bat son plein le plus souvent dans la deuxième moitié du mois. Cette variabilité pourrait être source de fluctuations très importantes des estimations d'heures effectivement travaillées par semaine et elle est donc éliminée des séries avant le processus de désaisonnalisation.

En janvier 2010, une méthode utilisée pour les statistiques du travail du Système de comptabilité nationale a été adoptée. Des corrections a priori permanentes sont maintenant produites en additionnant les heures perdues en raison des congés déclarés par les répondants dans l'Enquête sur la population active. Les séries historiques ont été révisées au moyen de cette nouvelle méthode. Les congés qui peuvent se retrouver dans la semaine de référence et qui sont corrigés (en additionnant les heures perdues) comprennent le jour de la Famille (pour certaines provinces), la semaine de relâche de mars (pour certaines provinces), le Vendredi saint et le lundi de Pâques, l'Action de grâce et le jour du Souvenir.

Étant donné que les heures perdues à cause des vacances ne sont pas déclarées pour les travailleurs autonomes, un modèle est utilisé pour estimer et éliminer les fluctuations systématiques attribuables aux vacances pendant la semaine de référence. Ce modèle est basé sur une régression en série chronologique d'une manière semblable à la correction des effets de calendrier effectuée pour tenir compte du moment où se situe la semaine de référence.

Depuis janvier 2015, afin de mieux tenir compte des heures effectivement travaillées des travailleurs autonomes, on calcule la série désaisonnalisée des heures totales effectivement travaillées en additionnant les trois catégories désaisonnalisées de travailleurs (employés du secteur public, employés du secteur privé et travailleurs autonomes). Ce total est ensuite utilisé comme référence pour ajuster les heures effectivement travaillées selon l'industrie et selon la province lors de l'étape de calage afin que les totaux soient les mêmes.

Comme les effets des congés sur les heures effectivement travaillées varient d'une industrie à l'autre, en fonction de l'observation des congés et des pratiques en ce qui a trait aux vacances d'été, les facteurs de correction a priori sont calculés et appliqués séparément pour chaque grande industrie.

Révisions annuelles courantes aux fins de désaisonnalisation

Chaque année, l'Enquête sur la population active révisé ses estimations désaisonnalisées des trois années précédentes, en utilisant les facteurs saisonniers les plus récents.

La désaisonnalisation exige des données tirées des valeurs passées, actuelles et futures. À mesure que de nouvelles données deviennent disponibles, diverses composantes de séries chronologiques peuvent être mieux estimées, ce qui donne lieu à des estimations désaisonnalisées révisées et plus précises.

On revoit également chaque année les modèles et les options de désaisonnalisation de chaque série. S'il convient de le faire, on utilise des options mises à jour pour produire les estimations désaisonnalisées révisées (et obtenir les estimations désaisonnalisées chaque mois durant l'année à venir).

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la désaisonnalisation

La pandémie de COVID-19 a entraîné des chocs sans précédent sur le marché du travail et par conséquent, sur les données des séries chronologiques. Il est important de s'assurer que les tendances irrégulières dans les données pendant la période de la pandémie n'ont pas de répercussions négatives sur l'estimation des facteurs saisonniers. Pour ce faire, des stratégies particulières de valeur aberrante ont été introduites pour gérer les chocs de la pandémie sur le marché du travail et pour mieux modéliser les composants saisonniers dans les données des séries chronologiques. Des décalages de niveau et des changements temporaires ont été détectés et ajoutés aux modèles X-11-ARIMA de régression lorsqu'approprié. Les décalages de niveau sont représentés dans la tendance-cycle de la série chronologique. Des seuils de détection de valeur aberrante abaissés ont aussi été appliqués pour la période allant de mars 2020 à décembre 2021 pour éviter que des mouvements inhabituels aient des répercussions sur l'estimation des facteurs saisonniers.

Autres révisions et remaniements

Environ tous les cinq ans, les estimations démographiques sont recalculées ou repondérées en fonction des derniers chiffres de population du recensement. En janvier 2025, les estimations de l'EPA ont été ajustées pour rendre compte des estimations de population à la suite du Recensement de 2021. Comme les modifications

étaient minimales, les révisions n'ont dû être effectuées rétroactivement que jusqu'à 2011. Cependant, les révisions pour la désaisonnalisation ont été effectuées rétroactivement jusqu'à janvier 2008 et celles pour la série tendance-cycle, jusqu'à juillet 2007. En général, l'introduction des derniers systèmes de classification pour les industries, les professions et la géographie, ainsi que d'autres changements, se produisent à ce stade-ci. Pour plus d'information, voir [Révisions apportées à l'Enquête sur la population active \(EPA\) en 2025](#).

L'échantillon de l'EPA subit un remaniement tous les 10 ans pour tenir compte des nouvelles caractéristiques démographiques et des nouvelles définitions des limites géographiques. Le plus récent remaniement effectué graduellement d'avril à septembre 2025 définit de nouvelles grappes et strates en fonction du Recensement de 2021. Pour plus d'information, Section 4.

D'autres améliorations sont apportées de manière ponctuelle à la méthodologie, au questionnaire ainsi qu'aux systèmes de collecte, de traitement et de diffusion des données.

En janvier 2019, Statistique Canada a procédé à la transition de l'EPA vers l'Environnement pour le traitement des enquêtes sociales (ETES), un système intégré de traitement des données utilisé par la plupart des programmes d'enquêtes sociales de Statistique Canada. Pour plus d'information, voir [Transition du traitement des données de l'Enquête sur la population active à l'Environnement pour le traitement des enquêtes sociales \(ETES\)](#).

En mars 2020, l'EPA a aussi été intégrée au Système intégré de collecte et des opérations (SICO). Le SICO est une plateforme de collecte intégrée qui est utilisée par les intervieweurs et les répondants, pour tous les modes de collecte de données. Également en mars 2020, Statistique Canada a ajouté huit questions au questionnaire de l'EPA afin de recueillir des renseignements supplémentaires sur les travailleurs occupant plus d'un emploi, de même que sur les revenus d'un travail autonome, la principale activité des personnes inactives et les travailleurs âgés.

En janvier 2022, des questions sur le genre, le sexe à la naissance et le groupe de population ont été ajoutées au questionnaire de l'EPA et la collecte de données pour l'identité autochtone a été mise à jour pour suivre la norme actuelle.

En 2023, des améliorations méthodologiques ont été apportées historiquement à l'imputation et à la détection des valeurs aberrantes pour améliorer la qualité des données pour les caractéristiques et les salaires des emplois rares. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [Révisions apportées à l'Enquête sur la population active \(EPA\) en 2023](#).

Section 7 : Qualité des données

Erreurs non dues à l'échantillonnage

Des erreurs qui ne sont pas liées à l'échantillonnage peuvent se produire à presque toutes les étapes des opérations d'enquête. Les intervieweurs peuvent avoir mal compris les instructions, les répondants peuvent se tromper en répondant aux questions, les réponses peuvent être saisies de façon incorrecte, et des erreurs peuvent être faites au moment du traitement et de la totalisation des données. Il s'agit d'exemples d'erreurs non dues à l'échantillonnage.

Lorsque le nombre d'observations est élevé, les erreurs aléatoires ont peu d'effet sur les estimations calculées à partir des résultats de l'enquête. Toutefois, les erreurs systématiques contribuent à biaiser les estimations de l'enquête. À chacune des étapes du cycle de collecte et de traitement des données, on applique des mesures d'assurance de la qualité pour contrôler la qualité des données. Ces mesures comprennent le recours à des intervieweurs hautement qualifiés, une formation poussée des intervieweurs concernant les procédures de l'enquête et le questionnaire, l'observation des intervieweurs en vue de cerner les problèmes liés à la conception du questionnaire ou à une mauvaise compréhension des instructions, des contrôles visant à réduire au minimum les erreurs de saisie des données, ainsi que des vérifications du codage et des contrôles ayant pour but d'attester de la logique du traitement.

Erreurs d'échantillonnage

L'Enquête sur la population active (EPA) vise à recueillir des renseignements auprès d'un échantillon de ménages. On pourrait obtenir des estimations quelque peu différentes d'un recensement complet des ménages réalisé dans un environnement identique en utilisant les mêmes questionnaires, intervieweurs, superviseurs, méthodes de traitement, etc. L'écart entre les estimations tirées de l'échantillon et celles que donnerait un dénombrement exhaustif réalisé dans des conditions comparables est appelé erreur d'échantillonnage.

On peut recourir à trois mesures reliées pour interpréter et évaluer l'erreur d'échantillonnage : l'erreur-type, les coefficients de variation et les intervalles de confiance. Ces mesures peuvent être utilisées pour effectuer des tests d'hypothèses.

Les produits de l'EPA sont assortis de mesures approximatives de l'erreur d'échantillonnage; nous recommandons aux utilisateurs d'en tenir compte au moment d'analyser les données. L'erreur-type associée aux estimations mensuelles est indiquée dans tous les tableaux comportant des données désaisonnalisées. D'autres erreurs-types peuvent également y figurer, soit celles qui sont liées aux estimations de la variation d'un mois à l'autre et aux estimations de la variation d'une année à l'autre. On peut se servir des tableaux 7.1, 7.2 et 7.3, ci-dessous pour obtenir les coefficients de variation (c.v.) approximatifs pour la plupart des autres estimations diffusées.

Des c.v. et des erreurs types sont disponibles pour la plupart des estimations sur demande et recouvrement des coûts. Pour obtenir ces mesures ou les mesures relatives à d'autres séries, veuillez communiquer avec le Service de renseignements statistiques de Statistique Canada au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@statcan.gc.ca).

Les utilisateurs qui ont une proposition de recherche approuvée peuvent aussi avoir accès directement dans des installations sécurisées aux données et aux poids bootstrap de l'Enquête sur la population active par l'entremise des centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada. Consulter la sous-section intitulée « **Accès au microdonnées** » dans la section 9 pour plus de renseignements.

Interprétation à l'aide de l'erreur-type

L'erreur-type est une mesure numérique de l'erreur d'échantillonnage permettant de quantifier ce que serait l'écart entre les estimations de tous les échantillons possibles en présence d'un même plan d'échantillonnage. La valeur de l'erreur-type en elle-même peut être difficile à interpréter, mais on l'utilise pour élaborer des mesures plus intuitives, notamment des coefficients de variation et des intervalles de confiance. Ces mesures servent aussi à l'analyse des données à l'aide de tests d'hypothèses.

Bien que le concept de l'erreur-type soit fondé sur l'idée de la sélection de plusieurs échantillons, en pratique, un seul échantillon est tiré et l'erreur-type est estimée en fonction de l'information provenant des unités de cet échantillon.

L'erreur-type dépend de la taille de l'échantillon et du taux de réponse, de la taille de la population, de la variabilité de la caractéristique à l'étude dans la population ainsi que du plan d'échantillonnage et de la méthode d'estimation. Normalement, dans le cas d'estimations similaires, l'estimation fondée sur l'échantillon le plus grand produit l'erreur-type la plus faible.

Interprétation à l'aide du coefficient de variation

Pour calculer le c.v., on divise l'erreur-type par l'estimation. Les c.v. constituent une mesure relative, ce qui signifie qu'ils permettent de comparer la qualité d'estimations de tailles différentes.

L'obtention de petits c.v. est souhaitable, car la variabilité d'échantillonnage par rapport à l'estimation est d'autant plus faible que le c.v. est petit.

Comme le c.v. représente l'erreur-type exprimée en pourcentage de l'estimation, plus l'estimation est faible, plus le c.v. est élevé (toutes choses étant égales par ailleurs). Par exemple, lorsque le taux de chômage est élevé, le c.v. peut être faible. Si le taux de chômage baisse en raison de l'amélioration de la situation économique, le c.v. correspondant augmente.

Le c.v. ajusté élimine cette dépendance à la taille de l'estimation. Il est utile en premier lieu comme cible de qualité, car il ne varie pas avec l'économie et isole plutôt la qualité de l'enquête en elle-même.

Pour les estimations de proportions, le c.v. ajusté est calculé comme étant $CV_{aj} = CV \times \sqrt{\frac{p}{(1-p)}} \times \sqrt{\frac{(1-q)}{q}}$ où

p est la proportion estimée et q est une proportion de référence fixe. Puisque l'on s'attend que le c.v. dépende de la proportion estimée par le biais d'un facteur de $\sqrt{\frac{(1-p)}{p}}$, le premier facteur $\sqrt{\frac{p}{(1-p)}}$ élimine cette dépendance et le second facteur $\sqrt{\frac{(1-q)}{q}}$ la remplace par une valeur fixe.

Le c.v. ajusté peut être étendu aux chiffres en utilisant $p = \text{chiffres/population}$ dans le champ d'enquête. Pour les cibles de qualité de l'EPA, p est la proportion de personnes au chômage (nombre de chômeurs divisé par la population âgée de 15+), et q est 4,5 %, proche de la proportion moyenne de personnes au chômage de 2005 à 2024.

Interprétation à l'aide des intervalles de confiance

On peut aussi examiner la variabilité inhérente aux estimations tirées d'enquêtes-échantillons sous l'angle des intervalles de confiance. Un intervalle de confiance est une gamme de valeurs dans laquelle la valeur réelle a une probabilité, appelée niveau de confiance, de se trouver. En d'autres termes, un intervalle à 95 % signifie que si l'on tire un grand nombre d'échantillons et qu'on établit un intervalle de confiance pour chacun, 95 % des intervalles de confiance établis devraient contenir la valeur réelle. Pour illustrer la façon dont s'effectue le calcul d'un intervalle de confiance, supposons que, au cours d'un mois donné, l'estimation publiée de l'emploi total augmente de 60 000 et que l'erreur-type associée à l'estimation de la variation se chiffre à 25 000. On peut alors dire que :

- Les bornes inférieure et supérieure d'un intervalle de confiance de 68 % peuvent être calculées en additionnant ou en soustrayant une erreur-type (25 000) de 60 000. Cela signifie que dans environ 2 cas sur 3 (68 %), la valeur réelle de la variation d'un mois à l'autre se situe dans la fourchette allant de 35 000 à 85 000.
- Un intervalle de confiance à 95 % peut être établi en ajoutant 50 000 (deux fois l'erreur-type) à 60 000 et en le soustrayant de ce nombre. Cela signifie que dans environ 19 cas sur 20 (95 %), la valeur réelle de la variation d'un mois à l'autre se situe dans la fourchette allant de 10 000 à 110 000.

Exécution de tests d'hypothèses

Les erreurs-types peuvent aussi servir à effectuer des tests d'hypothèses, une procédure pouvant être utilisée pour comparer les paramètres d'une population à l'aide d'estimations d'un échantillon. Plus grande est la variation observée entre deux estimations se rapportant à l'erreur-type, plus grande est la probabilité que l'on constate une variation réelle plutôt qu'une variation attribuable à la variabilité d'échantillonnage.

Une façon simple d'effectuer un test d'hypothèse est d'utiliser un intervalle de confiance. Si l'intervalle de confiance à 95 % d'une estimation de la variation observée ne contient pas la valeur zéro, la variation est considérée comme étant statistiquement significative à un seuil de signification de 5 %. Le seuil de signification correspond à la probabilité de conclure qu'il y a une variation alors qu'en réalité la variation réelle est nulle. Si l'intervalle de confiance de l'estimation contient la valeur zéro, l'estimation est moins susceptible de montrer un changement réel qu'une variation attribuable à l'échantillonnage.

À titre d'exemple, supposons que, d'un mois à un autre, l'estimation publiée pour l'emploi total a augmenté de 60 000 et que l'erreur-type associée à l'estimation de la variation était 25 000. Comme l'intervalle de confiance à 95 % (10 000 à 110 000) ne contient pas la valeur zéro, cette variation de l'emploi est considérée comme étant significative à un seuil de signification de 5 %.

Utilisation de tableaux de variabilité d'échantillonnage approximative

Dans la pratique, les erreurs-types ne sont pas données pour toutes les estimations publiées; des tableaux des c.v. approximatifs sont fournis pour permettre aux utilisateurs d'obtenir les c.v. On peut calculer l'erreur-type en multipliant le c.v. par l'estimation. L'erreur-type ainsi obtenue peut ensuite servir à établir les intervalles de confiance et à effectuer des tests d'hypothèses, comme on l'a mentionné plus haut.

Trois tableaux sont offerts : le tableau 7.1 pour les estimations mensuelles totales pour le Canada et les provinces, le tableau 7.2 pour les estimations des moyennes annuelles pour le Canada et les provinces, et le tableau 7.3 pour les estimations des moyennes mobiles de trois mois et des moyennes annuelles pour les territoires.

Ces tableaux donnent une idée approximative de la variabilité d'échantillonnage. Cette dernière est modélisée pour que le c.v. réel de l'estimation soit inférieur ou égal au c.v. du tableau dans environ 75 % des cas. Néanmoins, dans 25 % des cas, le c.v. réel de l'estimation sera un peu plus élevé que celui indiqué par le tableau.

Tableau 7.1
Coefficient de variation (c.v.) pour les estimations mensuelles, Canada et les provinces

	Coefficient de variation								
	1,0%	2,5%	5,0%	7,5%	10,0%	16,5%	20,0%	25,0%	33,3%
	estimations (en milliers)								
Canada	2 038,8	531,3	192,1	106,0	69,5	33,3	25,1	18,1	11,9
Terre-Neuve-et-Labrador	327,1	80,2	27,7	14,9	9,6	4,4	3,3	2,3	1,5
Île-du-Prince-Édouard	116,5	30,7	11,2	6,2	4,1	2,0	1,5	1,1	0,7
Nouvelle-Écosse	417,4	106,8	38,1	20,9	13,6	6,5	4,9	3,5	2,3
Nouveau-Brunswick	309,5	80,3	28,9	15,9	10,4	5,0	3,8	2,7	1,8
Québec	1 709,9	439,0	156,9	86,0	56,1	26,7	20,1	14,4	9,4
Ontario	2 010,5	502,8	176,2	95,4	61,8	29,0	21,6	15,4	10,0
Manitoba	396,2	101,7	36,4	19,9	13,0	6,2	4,6	3,3	2,2
Saskatchewan	371,2	96,0	34,5	19,0	12,4	5,9	4,5	3,2	2,1
Alberta	1 368,1	354,6	127,7	70,3	46,0	22,0	16,6	11,9	7,8
Colombie-Britannique	1 471,0	369,9	130,2	70,7	45,8	21,5	16,1	11,5	7,5

Source : Enquête sur la population active (3701).

Tableau 7.2
Coefficient de variation (c.v.) pour les estimations de moyennes annuelles, Canada et les provinces

	Coefficient de variation								
	1,0%	2,5%	5,0%	7,5%	10,0%	16,5%	20,0%	25,0%	33,3%
	estimations (en milliers)								
Canada	963,2	224,7	74,7	39,2	24,8	11,2	8,3	5,8	3,7
Terre-Neuve-et-Labrador	176,7	38,2	12,0	6,1	3,8	1,6	1,2	0,8	0,5
Île-du-Prince-Édouard	61,4	14,3	4,8	2,5	1,6	0,7	0,5	0,4	0,2
Nouvelle-Écosse	237,4	53,2	17,2	8,9	5,5	2,4	1,8	1,2	0,8
Nouveau-Brunswick	172,6	39,8	13,1	6,8	4,3	1,9	1,4	1,0	0,6
Québec	804,2	188,2	62,7	33,0	20,9	9,5	7,0	4,9	3,1
Ontario	927,6	211,7	69,2	36,0	22,6	10,1	7,4	5,2	3,3
Manitoba	198,1	45,4	14,9	7,8	4,9	2,2	1,6	1,1	0,7
Saskatchewan	197,5	45,0	14,7	7,6	4,8	2,1	1,6	1,1	0,7
Alberta	710,6	165,8	55,1	29,0	18,3	8,3	6,1	4,3	2,7
Colombie-Britannique	713,4	161,3	52,4	27,1	17,0	7,5	5,5	3,8	2,4

Source : Enquête sur la population active (3701).

Tableau 7.3
Coefficient de variation (c.v.) pour les estimations de moyennes mobiles de trois mois et moyennes annuelles, territoires

	Coefficient de variation								
	2,0%	3,5%	5,0%	7,5%	10,0%	16,5%	20,0%	25,0%	33,3%
	estimations (en milliers)								
Moyennes mobiles de trois mois									
Yukon	33,2	13,5	7,6	4,0	2,5	1,1	0,8	0,6	0,4
Territoires du Nord-Ouest	48,8	18,8	10,2	5,1	3,1	1,3	1,0	0,7	0,4
Nunavut	41,2	15,1	7,9	3,8	2,3	0,9	0,7	0,4	0,3
Moyenne annuelle									
Yukon	24,7	9,5	5,2	2,6	1,6	0,7	0,5	0,3	0,2
Territoires du Nord-Ouest	36,7	13,3	7,0	3,3	2,0	0,8	0,6	0,4	0,2
Nunavut	28,9	10,1	5,1	2,4	1,4	0,5	0,4	0,2	0,1

Source : Enquête sur la population active (3701).

Variabilité des estimations mensuelles pour le Canada et les provinces

Pour connaître la mesure approximative du c.v. d'une estimation d'un total mensuel, veuillez consulter le tableau 7.1, lequel présente la taille de l'estimation en fonction de la région géographique et du c.v. Les lignes correspondent à la région géographique à laquelle l'estimation est associée et les colonnes, au degré de précision exprimé en c.v., en fonction de la taille de l'estimation. Pour déterminer le c.v. d'une estimation de taille X dans la région A, suivez la ligne de la région A jusqu'à la première estimation la plus proche de X sans la dépasser. Le titre de la colonne indiquera le c.v. approximatif. Par exemple, pour connaître l'erreur-type d'une estimation de 28 000 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador en janvier 2024, on trouve l'estimation inférieure la plus proche, de 27 700, ce qui donne un c.v. de 5 %. L'estimation de 28 000 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador aura donc un c.v. d'environ 5 %.

Les valeurs de c.v. qui apparaissent au tableau 7.1 sont calculées à partir d'un modèle établi à partir des données de l'échantillon de l'EPA pour la période de 5 ans allant de janvier 2020 à décembre 2024 inclusivement. Il faut bien se rappeler que ces valeurs ne sont que des approximations.

Le tableau 7.1 peut être utilisé avec des estimations désaisonnalisées ou des estimations non désaisonnalisées. Des études ont démontré que les erreurs-types de l'EPA, dans le cas des données désaisonnalisées, se rapprochent de celles des données non corrigées, particulièrement quand les estimations portent sur de plus grandes populations et de plus grands domaines.

Variabilité des estimations annuelles pour le Canada et les provinces

Pour connaître la mesure approximative du c.v. d'une estimation d'une moyenne annuelle, veuillez consulter le tableau 7.2, lequel présente la taille de l'estimation en fonction de la région géographique et du c.v. Les lignes correspondent à la région géographique à laquelle l'estimation est associée et les colonnes, au degré de précision

exprimé en c.v., en fonction de la taille de l'estimation. Pour déterminer le c.v. d'une estimation de taille X dans la région A, suivez la ligne de la région A jusqu'à la première estimation la plus proche de X sans la dépasser. Le titre de la colonne indiquera le c.v. approximatif. Par exemple, pour connaître l'erreur-type d'une estimation d'une moyenne annuelle de 198 800 chômeurs au Québec en 2022, on trouve l'estimation la plus proche, de 188 200, ce qui donne un c.v. de 2,5 %. L'estimation de 198 800 chômeurs au Québec aura donc un c.v. d'environ 2,5 %.

Les valeurs de c.v. mentionnées au tableau 7.2 sont calculées à partir d'un modèle établi à partir des données de l'échantillon de l'EPA pour la période de 5 ans allant de 2020 à 2025. Il faut bien se rappeler que ces valeurs ne sont que des approximations.

Tableaux de variabilité de l'échantillonnage pour les territoires

Les valeurs de c.v. pour les moyennes mobiles de trois mois mentionnées au tableau 7.3 pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont calculées à l'aide de modèles établis à partir des données de l'échantillon de l'EPA pour la période de 5 ans allant de janvier 2020 à décembre 2024 inclusivement. Les valeurs de c.v. pour les moyennes annuelles affichées dans le même tableau sont calculées à l'aide de modèles établis à partir des données de l'échantillon de l'EPA pour la période de 5 ans allant de 2020 à 2024.

Variabilité des taux

Pour les estimations exprimées sous forme de taux ou de pourcentages, la variabilité d'échantillonnage dépend de la variabilité du numérateur et du dénominateur du ratio. Les divers taux donnés sont traités différemment, car certains dénominateurs sont des valeurs étalonnées pour lesquelles il n'y a pas de variabilité d'échantillonnage.

Taux de chômage

Le taux de chômage est défini comme le ratio de X, le nombre de chômeurs dans un groupe, à Y, le nombre total de personnes dans la population active pour le même groupe. Le groupe peut désigner une province ou une RMR ou un groupe d'âge-genre.

Le c.v. du taux de chômage peut être estimé au moyen de la formule suivante :

$$[CV(X/Y)]^2 = [CV(X)]^2 + [CV(Y)]^2 - 2p[CV(X)][CV(Y)]$$

où CV(X) correspond au c.v. du nombre total de chômeurs d'un sous-groupe géographique ou démographique particulier et CV(Y), au c.v. du nombre total de personnes faisant partie de la population active dans le même sous-groupe. Le coefficient de corrélation, désigné par p, rend compte de l'ampleur de l'association linéaire entre X et Y (respectivement, le nombre de chômeurs et le nombre de personnes faisant partie de la population active dans le même sous-groupe). La valeur de p se situe entre -1 et 1. Par exemple, une forte association linéaire positive indiquerait que le nombre de chômeurs augmente généralement à mesure que le nombre total de personnes faisant partie de la population active augmente. À noter que nous pouvons nous attendre à un c.v. plus important pour le taux de chômage lorsque p est négatif, étant donné que dans ce cas, le troisième terme du côté droit de l'équation ci-dessus devient positif.

Lorsque p n'est pas disponible, l'approche la plus conservatrice consiste à utiliser $p = -1$, ce qui mène à la formule simplifiée suivante :

$$CV(X/Y) = CV(X) + CV(Y)$$

À noter que cela entraînera probablement une surestimation de CV(X/Y).

Par exemple, en janvier 2024, on observait à Terre-Neuve-et-Labrador 28 000 chômeurs et 275 900 personnes faisant partie de la population active, ce qui donne un taux de chômage de 10,4 %. Le tableau 7.1 donne, pour les deux chiffres, des c.v. de 5,0 % et de 2,5 %, respectivement. Une approximation du c.v. du taux de chômage de 10,4 %, à partir de la formule qui précède, serait la suivante :

$$5,0 \% + 2,5 \% = 7,5 \%$$

Taux d'activité et taux d'emploi

Le taux d'activité représente le nombre de personnes dans la population active exprimé en pourcentage de la taille de la population totale. Le taux d'emploi est le nombre total de personnes occupées divisé par la taille de la population totale. Le numérateur et le dénominateur de ces deux taux se rapportent au même groupe géographique et démographique.

Les estimations de la population de l'EPA à l'échelle du Canada, des provinces, des RMR et de certains groupes d'âge-genre ne sont pas sujettes à la variabilité d'échantillonnage, car elles sont étalonnées selon des sources indépendantes. Par conséquent, le c.v. correspondant du taux d'activité et du taux d'emploi est équivalent au c.v. du numérateur.

Certains sous-groupes du Canada, comme ceux qui se rapportent à l'industrie et à la profession, ne sont pas étalonnés selon des sources indépendantes. Par exemple, il n'existe aucune source indépendante officielle pour le dénombrement mensuel des personnes occupées dans le secteur de l'agriculture au Manitoba. Pour déterminer le c.v. des taux se rapportant à de tels sous-groupes, on doit tenir compte de la variabilité du numérateur et du dénominateur, car le dénominateur n'est plus un total contrôlé. Il est donc sujet à la variabilité d'échantillonnage. On peut calculer le c.v. associé au taux d'activité et au taux d'emploi dans un sous-groupe de la même façon que pour le taux de chômage. Les totaux figurant au numérateur et au dénominateur d'un taux en particulier devraient se rapporter au même sous-groupe.

Variabilité des estimations d'un changement

La différence entre des estimations provenant de deux périodes différentes donne une estimation du changement, laquelle est sujette aussi à la variabilité d'échantillonnage. Les utilisateurs souhaitent généralement déterminer si cette variation est statistiquement significative ou non. L'estimation d'une variation d'une année à l'autre ou d'un mois à l'autre repose sur deux échantillons qui peuvent avoir des ménages en commun. Ainsi, la variabilité d'échantillonnage du changement dépend à la fois de la variabilité d'échantillonnage des estimations observées à chacune des deux périodes et de la corrélation ρ entre les deux périodes.

La valeur de ρ va de -1 à 1, le chiffre 1 correspondant à une association linéaire positive parfaite. On peut généralement utiliser le chevauchement des échantillons pour produire une approximation du coefficient de corrélation de la façon suivante :

- Pour les provinces : utilisez $\rho = 5/6$ pour les variations d'un mois à l'autre et $\rho = 0$ pour les variations d'une année à l'autre.
- Des études empiriques menées à Statistique Canada ont montré que, pour les provinces, une valeur de ρ égale à $5/6$ représente une bonne approximation des estimations de l'emploi, mais que pour les estimations du chômage, une valeur ρ de 0,45 produirait une meilleure approximation des variations d'un mois à l'autre.

En règle générale, le c.v. de l'estimation de la variation n'est pas une mesure utile pour l'analyse, mais peut servir à dériver des statistiques plus intéressantes. Comme il est expliqué dans la sous-section intitulée « **Exécution de tests d'hypothèses** », on peut effectuer un test d'hypothèse au moyen des intervalles de confiance fondés sur l'erreur-type de l'estimation. L'erreur-type peut être obtenue à partir du c.v., en multipliant le c.v. par l'estimation de la variation ($Y_2 - Y_1$). On peut donc calculer le c.v. de l'estimation de la variation à partir des c.v. des estimations pour les deux périodes, au moyen de la formule suivante :

$$(1) \quad CV(Y_2 - Y_1) = \sqrt{1 - \rho} \frac{\sqrt{Y_1^2 CV(Y_1)^2 + Y_2^2 CV(Y_2)^2}}{Y_2 - Y_1}$$

où Y_1 et Y_2 correspondent à l'estimation respective des deux périodes. La valeur de ρ correspond au coefficient de corrélation entre Y_1 et Y_2 .

Note : Si l'estimation du changement ($Y_2 - Y_1$) est négative, le c.v. obtenu est aussi négatif; on présente toutefois généralement la valeur positive équivalente.

Lorsqu'on compare les moyennes annuelles de deux années, les c.v. des estimations annuelles (tableau 7.2) devraient être utilisés. Pour une variation d'un mois à l'autre, les estimations désaisonnalisées devraient être utilisées, conjointement avec les c.v. des estimations mensuelles calculés à partir du tableau 7.1. Veuillez prendre note que la formule ci-dessus donne une estimation approximative de la variabilité de l'échantillonnage associée à l'estimation d'un changement.

Lignes directrices concernant la fiabilité des données

Les enquêtes-ménages de Statistique Canada se fondent généralement sur les lignes directrices et les catégories de fiabilité suivantes pour interpréter les valeurs de c.v. en ce qui a trait à l'exactitude des données et la diffusion de l'information statistique.

Catégorie 1 – Si le c.v. est $\leq 16,5\%$, aucune restriction de diffusion : les données sont suffisamment exactes, si bien qu'un avertissement particulier aux utilisateurs ou d'autres restrictions ne sont pas nécessaires.

Catégorie 2 – Si le c.v. est $> 16,5\%$ et $\leq 33,3\%$, diffusion avec mise en garde : les données sont potentiellement utiles pour certaines fins, mais devraient être accompagnées d'un avertissement aux utilisateurs concernant leur exactitude.

Catégorie 3 – Si le c.v. est $> 33,3\%$, diffusion déconseillée : les données contiennent un niveau d'erreur élevé au point qu'elles ne devraient pas être diffusées dans la plupart des circonstances afin d'éviter de tromper les utilisateurs. Si les utilisateurs insistent pour inclure les données de la Catégorie 3 dans un produit non normalisé, même après avoir été informés de leur exactitude, les données devraient être accompagnées d'un avis de non-responsabilité. L'utilisateur devrait reconnaître les mises en garde reçues et s'engager à ne pas diffuser, présenter, ni déclarer les données, directement ou indirectement, sans cet avis de non-responsabilité.

Critères de confidentialité de diffusion

La loi interdit à Statistique Canada de rendre publiques toutes données susceptibles de révéler de l'information obtenue en vertu de la Loi sur la statistique et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissables sans que cette personne, entreprise ou organisation le sachent ou y consentent par écrit. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

L'EPA permet de produire une vaste gamme de résultats donnant des estimations pour diverses caractéristiques de la population active. La plupart de ces résultats sont des estimations présentées sous la forme de tableaux de tri croisé. Les estimations sont arrondies à la centaine la plus proche, et un ensemble de règles de suppression est appliqué pour qu'aucune estimation inférieure à un seuil minimum ne soit diffusée.

Les estimations de l'EPA inférieures aux seuils présentés au tableau 7.4 sont supprimées.

Tableau 7.4
Valeur minimale pour diffusion, Canada, provinces et territoires

	Valeur minimale pour diffusion
	milliers
Canada	1,5
Terre-Neuve-et-Labrador	0,5
Île-du-Prince-Édouard	0,2
Nouvelle-Écosse	0,5
Nouveau-Brunswick	0,5
Québec	1,5
Ontario	1,5
Manitoba	0,5
Saskatchewan	0,5
Alberta	1,5
Colombie-Britannique	1,5
Yukon	0,2
Territoires du Nord-Ouest	0,2
Nunavut	0,2

Source : Enquête sur la population active (3701).

Section 8 : Comparaison entre l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et l'Enquête sur la population active

Deux enquêtes mensuelles de Statistique Canada mesurent les niveaux et les tendances d'emploi : l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête-ménage, et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH), qui combine des données administratives et des données de l'enquête sur la rémunération des entreprises.

L'EPA fournit le premier portrait actuel de la situation générale du marché du travail, avec les données sur l'emploi total, le chômage et le taux de chômage, ainsi que des renseignements sur les groupes de Canadiens les plus touchés par les changements survenus sur le marché du travail.

Environ deux mois plus tard, l'EERH fournit une estimation préliminaire des données sur l'emploi salarié selon l'industrie pour le même mois, ainsi que des estimations de la rémunération et des heures travaillées.

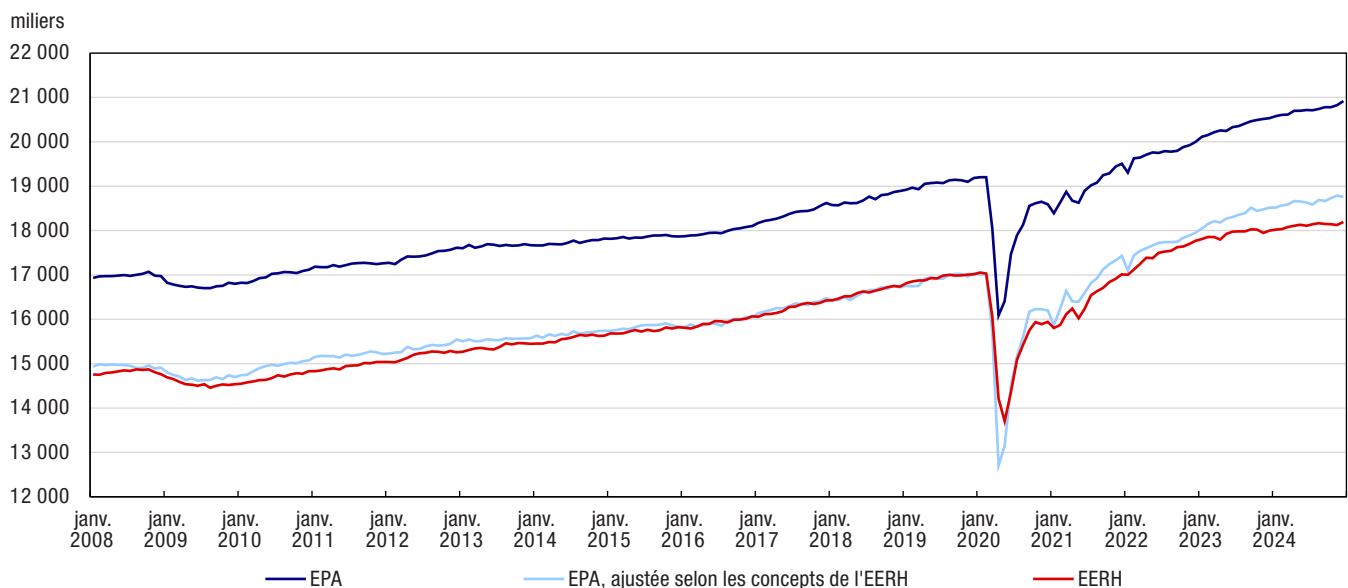
Les statistiques de EPA et de l'EERH, ainsi que celles du programme de l'assurance-emploi, de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires et du Recensement de la population, permettent d'avoir un portrait plus complet de l'offre et de la demande sur le marché du travail.

L'enquête-ménage (EPA) donne un aperçu plus large de l'emploi, y compris l'emploi dans le secteur agricole ainsi que le travail autonome. L'enquête-entreprises (EERH) donne une mesure très fiable de la variation mensuelle de l'emploi salarié non agricole.

Comme la définition de l'emploi est plus large dans l'EPA que dans l'EERH, le niveau d'emploi est plus élevé dans l'EPA que dans l'EERH. Voir graphique 8.1 ci-dessous pour plus de renseignements.

Graphique 8.1

Niveaux d'emploi d'après l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), janvier 2008 à décembre 2024, données désaisonnalisées



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (3701) et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (2612).

À des fins de comparabilité, une série ajustée de l'EPA a été incluse dans le graphique 8.1 afin d'être plus rapprocher des concepts et des définitions de l'emploi dans l'EERH. Cette série ajustée a été créée en retirant les travailleurs du secteur agricole, de la pêche et de la chasse, les travailleurs autonomes non agricoles, les travailleurs familiaux non rémunérés et les travailleurs des services aux ménages privés ainsi que les travailleurs en congé non payé, et en les ajoutant au total pour tenir compte du deuxième emploi des personnes en ayant plus d'un. Pour l'EERH, les données sur l'emploi des trois territoires du Nord sont supprimées pour rendre les totaux nationaux comparables à ceux de l'EPA.

Ce processus d'ajustement comporte certaines limites. Par exemple, l'ajustement pour tenir compte des personnes occupant plus d'un emploi ajoute le salaire secondaire et les emplois salariés des travailleurs, mais comme les données ne sont pas recueillies sur l'industrie de l'emploi secondaire, l'exclusion de l'emploi dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la chasse est fondée sur l'industrie de l'emploi principal. Le processus d'ajustement pour les personnes occupant plus d'un emploi présume aussi que ces travailleurs n'en occupent que deux, alors que certains travailleurs pourraient en occuper trois ou plus. De plus, l'ajustement peut être difficile parce que, contrairement à l'EPA, la durée des absences non rémunérées pour les travailleurs individuels n'est pas directement observée dans l'EERH. De plus, certains entrepreneurs indépendants peuvent s'être déclarés à tort comme travailleurs salariés plutôt que comme travailleurs autonomes dans l'EPA, ce qui pourrait limiter la capacité de rapprocher pleinement les deux mesures de l'emploi.

Les principales caractéristiques et différences des deux enquêtes figurent dans le tableau 8.1.

Tableau 8.1
Caractéristiques de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)

Comparaison	EPA	EERH
Population	Population civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des personnes vivant dans des régions très éloignées ainsi que de celles vivant dans des réserves et autres établissements autochtones situés dans les provinces.	Emplois salariés non agricoles.
Type d'enquête	Enquête mensuelle portant sur un échantillon d'environ 65 000 ménages.	Recensement mensuel des entreprises (à partir de données administratives), complété par une enquête sur la rémunération menée auprès de 15 000 établissements.
Principaux produits	Population active, emploi, et chômage par province, et taux connexes à contenu démographique.	Emploi, rémunération et heures de travail selon des catégories d'industries et par province ou territoire.
Période de référence	Habituellement, la semaine du dimanche au samedi comprenant le 15 ^e jour du mois ¹ .	L'EERH comprend deux sources principales de données : les formulaires de versement des retenues sur la paye (PD7) et l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE). Période de référence PD7 : tout le mois de référence. Période de référence ERE : la période de paye qui couvre la dernière semaine du mois de référence. Lorsqu'une période de paye déclarée est supérieure à une semaine, les données sont ajustées proportionnellement pour correspondre à une semaine.
Concept de l'emploi	Estimations du nombre de personnes occupées (les travailleurs occupant plus d'un emploi sont comptés une seule fois). Les travailleurs en congé non payé sont inclus.	Nombre d'emplois (les travailleurs occupant plus d'un emploi sont comptés pour chaque emploi salarié non agricole occupé). Sont inclus uniquement les travailleurs ayant touché une rémunération pour la période de référence.
Différences de définition de l'emploi	Sont inclus les travailleurs autonomes non constitués en société, les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs du secteur agricole, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, les travailleurs des organisations religieuses, les travailleurs des services aux ménages privés, les organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux et les travailleurs en congé non payé.	Sont exclus tous les groupes indiqués dans la colonne de gauche, exception faite des travailleurs de la foresterie, de l'exploitation forestière et des activités de soutien à la foresterie.
Concepts de gains et de rémunération	Les salaires de l'EPA renvoient à la rémunération ou aux salaires habituels d'un employé à son emploi principal. Les salaires sont déclarés avant taxes et autres retenues, et comprennent les pourboires, les commissions et les bonis.	La rémunération de l'EERH correspond à la rémunération brute d'un employé, selon les feuilles de paie brutes imposables, avant toute retenue à la source.

Tableau 8.1
Caractéristiques de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)

Comparaison	EPA	EERH
Ampleur de la variation mensuelle de l'emploi indiquant un mouvement statistiquement significatif	+/- 32 000 pour un intervalle de confiance de 68 % (mise à jour deux fois par année).	D'après un recensement, mais les données administratives font aussi l'objet d'erreurs non dues à l'échantillonnage. Par conséquent, il y a certaines incertitudes statistiques liées aux estimations d'emploi.
Étalonnage des résultats d'enquête	Sans étalonnage direct pour l'emploi. Étalonnage de la population sous-jacente environ tous les cinq ans à partir des données du recensement. Les estimations de population sont révisées environ tous les cinq ans à la suite du cycle du Recensement de la population.	Sans étalonnage.

1. Pour les mois de novembre et décembre, où la semaine de référence est souvent une semaine plus tôt.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Comparaison des tendances d'emploi à partir des deux enquêtes

L'EPA, qui couvre un échantillon mensuel d'approximativement 65 000 ménages, est la seule enquête menée par Statistique Canada dans le but de fournir le taux de chômage officiel tous les mois. C'est le premier indicateur et l'indicateur le plus actuel de la situation du marché du travail au Canada. La taille de l'échantillon fait de l'EPA une source très fiable pour différents niveaux géographiques. L'enquête brosse un portrait complet dans la mesure où elle couvre les salariés, les travailleurs autonomes, les chômeurs et les inactifs. L'enquête fournit également des données sur les caractéristiques de ces trois groupes, y compris l'âge, le genre et la profession.

L'EERH est une autre enquête mensuelle, conçue pour fournir des données sur l'emploi salarié, la rémunération hebdomadaire moyenne et les heures travaillées. Il s'agit d'un recensement de tous les salariés au Canada, excluant le secteur de l'agriculture. Les données sont disponibles à un niveau d'industrie détaillé.

Par conséquent, l'EERH n'enquête pas les travailleurs autonomes ou les chômeurs. Cependant, les données sur la masse salariale de l'emploi sont disponibles au niveau détaillé de l'industrie.

Comme cela a été mentionné plus haut, les estimations de l'EPA et de l'EERH suivent des tendances convergentes à long terme, mais certains écarts peuvent se manifester. Ces écarts peuvent être plus fréquents dans le cas de sous-groupes, par exemple, à l'échelle provinciale ou dans une industrie particulière.

Le tableau 8.2 qui suit présente la variation de l'emploi sur 12 mois selon l'EPA et l'EERH pour le mois de décembre sur plusieurs années.

Tableau 8.2
Variation de l'emploi sur 12 mois pour le mois de décembre, d'après l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), données non désaisonnalisées

	données sur l'emploi de l'EPA ²		données sur l'emploi de l'EPA ajustées aux concepts de l'EERH ^{1,2}		données sur l'emploi de l'EERH ²	
	variation de niveau					
	variation en milliers	variation en pourcentage	variation en milliers	variation en pourcentage	variation en milliers	variation en pourcentage
2017 à 2018	+279,4	+1,5	+254,6	+1,6	+307,6	+1,9
2018 à 2019	+284,5	+1,5	+330,9	+2,0	+278,2	+1,6
2019 à 2020	-593,7	-3,1	-838,9	-4,9	-1 079,3	-6,3
2020 à 2021	+905,3	+4,9	+1 212,9	+7,5	+1 083,5	+6,7
2021 à 2022	+484,9	+2,5	+517,0	+3,0	+752,7	+4,4
2022 à 2023	+531,3	+2,7	+542,5	+3,0	+217,3	+1,2
2023 à 2024	+392,7	+1,9	+246,8	+1,3	+184,3	+1,0

1. Il s'agit d'une série interne créée à partir des données sur l'emploi de l'EPA selon des concepts et des définitions s'apparentant davantage à ceux de l'EERH. La série de données ajustées de l'EPA est créée en retirant les employés du secteur agricole, de la pêche et de la chasse, les travailleurs autonomes (sauf ceux qui sont constitués en société et qui comptent des employés salariés), les travailleurs familiaux non rémunérés ainsi que les travailleurs en congé non payé et en ajoutant l'emploi salarié non agricole additionnel des travailleurs occupant plus d'un emploi.

2. Excluant les territoires.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Comparaison des tendances en matière de gains et de rémunération entre les deux enquêtes

L'EERH et l'EPA fournissent toutes deux des indicateurs mensuels de la paye reçue par les employés. Dans l'EERH, les estimations de la rémunération sont exprimées en rémunération hebdomadaire moyenne. Elles sont calculées pour les employés salariés et sont disponibles par industrie et par province ou territoire. Dans l'EPA, les estimations du salaire sont exprimées en salaire horaire moyen et en salaire hebdomadaire moyen et sont disponibles selon les caractéristiques sociodémographiques. Pour obtenir plus d'information sur la comparaison des tendances en matière de gains et de rémunération entre l'EERH et l'EPA, consulter [Rémunération et salaire — Guide d'utilisation des indicateurs de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et de l'Enquête sur la population active](#).

Erreur d'échantillonnage dans l'EPA

Les données de l'EPA peuvent être entachées d'une erreur d'échantillonnage et d'une erreur non due à l'échantillonnage. Les erreurs types sont des mesures de l'erreur d'échantillonnage et sont disponibles à partir de l'EPA pour aider les utilisateurs à évaluer l'importance statistique d'une variation avec le temps, ou d'une différence entre des estimations correspondantes pour deux groupes de population. Consulter la section 7 sur la qualité des données pour obtenir plus d'information.

Les estimations d'emploi de l'EERH, étant établies à partir des données administratives sur les retenues à la source soumises par les employeurs à l'Agence du revenu du Canada, ne sont pas sujettes à l'erreur d'échantillonnage. Elles sont, toutefois, sujettes à l'erreur non due à l'échantillonnage.

Estimations par province ou territoire

Les estimations tirées de l'EPA sont basées sur le lieu de résidence habituel des personnes. Par contre, l'EERH dénombre les employés dans la province ou le territoire où ils travaillent. Ces divergences n'ont pas d'incidence sur la comparabilité des données à l'échelle nationale, mais peuvent créer des écarts à l'échelle provinciale/territoriale. Les estimations territoriales de l'EPA ne sont pas fournies mensuellement en raison des limites de la conception de l'enquête. Elles sont plutôt présentées sous forme de moyennes mobiles sur 3 mois, reflétant les niveaux moyens des trois mois précédents. Les estimations territoriales ne sont pas incluses dans les totaux nationaux de l'EPA.

Différences dans les calendriers de diffusion

Les interviews dans le cadre de l'EPA sont menées au cours des dix jours qui suivent la semaine de référence. Ces interviews sont suivies de neuf jours civils de traitement et d'analyse des données, ce qui permet de diffuser les estimations moins de trois semaines après le samedi terminant la semaine de référence. La diffusion a habituellement lieu le premier ou le deuxième vendredi du mois suivant le mois de la semaine de référence.

Les entreprises ont jusqu'au 15^e jour du mois suivant pour soumettre les données de la dernière période de paye du mois de référence à l'Agence du revenu du Canada. Ces données, qui représentent environ un million d'enregistrements, sont fournies à Statistique Canada au début du mois suivant, soit cinq semaines après la période de référence. Cette étape est suivie de trois semaines et demie de traitement et d'analyse, de sorte que la diffusion a lieu huit semaines et demie après la période de référence.

Calendrier de révision

Les estimations des deux enquêtes sont révisées selon des calendriers qui diffèrent. Pour l'EPA, la révision annuelle maintient la cohérence des estimations et des variations d'une année à l'autre. Pour l'EERH, bien que la révision annuelle n'ait pas d'incidence sur les tendances générales, elle pourrait avoir une incidence sur la variation d'un mois à l'autre.

Chaque année, les estimations désaisonnalisées de l'EPA font l'objet d'une révision rétrospective sur trois ans et sont publiées vers la fin du mois de janvier. Environ tous les cinq ans, le contrôle démographique est mis à jour conformément au dernier recensement sur la population et toutes les estimations de l'EPA font l'objet d'une

révision historique sur une période de temps plus longue. Cet exercice est désigné par le terme « changement de base ». Lors de cette révision, les classifications de la géographie, des industries et des professions sont mises à jour en même temps que les facteurs saisonniers. La plus récente révision a eu lieu en janvier 2025.

En ce qui concerne l'EERH, les estimations mensuelles sont révisées le mois suivant leur diffusion provisoire initiale. Par exemple, quand les estimations provisoires pour mai sont diffusées, les estimations révisées pour avril sont aussi diffusées.

Tous les ans, à la fin du mois de mars, les estimations de l'EERH sont soumises à une révision historique. La portée et l'ampleur des révisions varient selon l'année. Les révisions qui se rapportent à des industries particulières peuvent remonter jusqu'à 2001 et elles peuvent comprendre le passage à de nouveaux systèmes de classification (p. ex., le passage du SCIAN 2017 au SCIAN 2022, qui a eu lieu au cours de la période de référence de janvier 2023), ou peuvent aussi couvrir parfois quelques années seulement et entraîner des changements mineurs. Parallèlement, les données désaisonnalisées font l'objet d'une révision rétrospective jusqu'à janvier 2001.

Section 9: Produits, services et programmes connexes.

Une vaste gamme de données totalisées tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) est présentée dans des publications régulières et tableaux de données. Des articles analytiques fondés sur les données de l'EPA paraissent fréquemment dans les publications de Statistique Canada présentées ci-dessous. Cependant, la richesse de l'information qu'il est possible de tirer de l'enquête et la variété des questions qui peuvent être abordées sont beaucoup trop considérables pour que l'on puisse en faire état dans les publications régulières. Pour répondre à des besoins analytiques précis et permettre l'analyse de questions d'actualité, l'enquête offre un service de totalisations spéciales contre remboursement des coûts. De plus, un fichier de microdonnées à grande diffusion est mis à la disposition des clients qui veulent réaliser leurs propres extractions et analyses de données.

Publications figurant au catalogue

L'Enquête sur la population active en bref : appli interactive (no [14200001](#) au catalogue)

Cette application interactive de visualisation de données offre des estimations désaisonnalisées disponibles selon la province, le genre, le groupe d'âge et l'industrie. Des estimations historiques, remontant à 5 ans, sont aussi incluses pour les variations mensuelles de l'emploi et les taux de chômage. Cette application interactive permet aux utilisateurs de rapidement et d'aisément explorer et personnaliser l'information présentée. Combinez plusieurs provinces, genres et groupes d'âge afin de créer vos propres domaines d'intérêts associés au marché du travail.

Mensuelle : Statistique Canada – Produits de visualisation des données : Indicateurs du marché du travail selon la province et la région métropolitaine de recensement, données désaisonnalisées (no 71-607-X, numéro d'exemplaire [2017001](#))

Cette application web permet l'accès aux données de Statistique Canada sur les indicateurs du marché du travail pour le Canada, les provinces et les régions métropolitaines de recensement. Cette application dynamique permet aux utilisateurs de consulter les classements géographiques de chaque indicateur du marché du travail et de créer rapidement des rapports de données qui comprennent des cartes et des graphiques interactifs pouvant aisément être insérés dans d'autres programmes. Toutes les estimations pour les provinces et les RMR utilisées dans cette application sont désaisonnalisées, en tenant compte des moyennes mobiles de trois mois.

Mensuelle : Statistique Canada – Produits de visualisation des données : Indicateurs du marché du travail selon la province, le territoire et la région économique, données non désaisonnalisées (no 71-607-X, numéro d'exemplaire [2017002](#))

Cette application web donne accès aux indicateurs du marché du travail de Statistique Canada, qui comprennent des données pour le Canada, selon la province, le territoire et la région économique (RE). Cette application dynamique permet aux utilisateurs d'obtenir un aperçu des indicateurs clés du marché du travail, de consulter le classement géographique pour chaque indicateur en utilisant une carte et un tableau interactifs, ainsi que d'insérer facilement les données dans d'autres programmes. Les estimations à l'échelle des provinces et des

RE utilisées dans cette application et provenant de l'Enquête sur la population active (EPA) sont des moyennes mobiles de trois mois non désaisonnalisées. Les estimations à l'échelle des provinces, des territoires et des RE utilisées dans cette application et provenant de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS) sont des données trimestrielles non désaisonnalisées. Des estimations historiques sont disponibles par l'entremise de cette application, et comprennent des données remontant à 10 ans pour l'EPA, et au premier trimestre de 2016 pour l'EPVS.

Occasionnelle : Statistique Canada – Produits de visualisation des données : Indicateurs du marché du travail, régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et zone de travail autonome : Tableau de bord interactif (produit no 71-607-X au catalogue, no [2024025](#))

Cet outil Web interactif donne accès aux indicateurs du marché du travail pour le Canada de Statistique Canada, par région métropolitaine de recensement, agglomération de recensement et zone de travail autonome. Les données présentées dans ce tableau de bord ont été mises au point à l'aide de la [méthodologie de l'estimation sur petits domaines](#) pour augmenter le niveau de détail géographique de l'Enquête sur la population active (EPA) en combinant les données de l'EPA avec des renseignements supplémentaires des statistiques de l'assurance-emploi et des projections démographiques. Les estimations présentées dans ce tableau de bord n'ont pas été ajustées pour tenir compte de la saisonnalité et peuvent être sujettes à des variations saisonnières régulières.

Occasionnelle : Statistiques sur le travail : Documents de recherche (no [75-004-M](#) au catalogue)

Les documents de cette série portent sur divers sujets touchant les données sur le travail. Ces études plus approfondies ont pour but de présenter les tendances récentes ou historiques observées sur le marché du travail à partir des données des enquêtes et sources administratives produites par le Centre de l'information sur le marché du travail.

Occasionnelle : Statistiques sur le travail : Documents techniques (no [75-005-M](#) au catalogue)

Les documents de cette série portent sur divers sujets techniques touchant les données des enquêtes et sources administratives du Centre de l'information sur le marché du travail.

Occasionnelle : Regards sur la société canadienne (no [75-006-X](#) au catalogue)

Cette publication recueille et analyse un vaste éventail de données afin de fournir des renseignements sur plusieurs aspects de la société canadienne, incluant des questions liées au travail, au revenu, à l'éducation et aux phénomènes sociaux et démographiques qui ont des répercussions sur la vie des Canadiens.

Occasionnelle: Regard sur les statistiques du travail (no [71-222-X](#) au catalogue)

Regard sur les statistiques du travail présente de courts articles analytiques sur des sujets spécifiques d'intérêt portant sur le marché du travail au Canada. Ces études examinent les tendances récentes ou historiques en utilisant les données produites par le Centre d'information sur le marché du travail.

Occasionnelle: Statistique Canada - Infographies (no [11-627-M](#) au catalogue)

Chaque année, Statistique Canada recueille des données dans le cadre de centaines d'enquêtes. Comme le nombre de données recueillies augmente, Statistique Canada a mis au point des infographies pour aider les particuliers, les entrepreneurs, les universitaires et les gestionnaires à tous les niveaux à comprendre l'information clé tirée des données. Ces infographies fourniront un bref aperçu des données d'enquête de Statistique Canada.

Occasionnelle : Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) (no [71F0031X](#) au catalogue)

Cet article est une introduction ainsi qu'une discussion sur les modifications apportées aux estimations de l'Enquête sur la population active.

Occasionnelle : Les peuples autochtones demeurant hors réserve dans l'Ouest canadien : estimations de l'Enquête sur la population active (no [71-587-X](#) au catalogue)

Cet article porte sur l'emploi et le chômage des Autochtones, y compris les jeunes et sur l'effet de l'éducation sur leurs performances dans le marché du travail au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Occasionnelle : Série d'analyse de la population active autochtone (no [71-588-X](#) au catalogue)

A partir des estimations de l'Enquête sur la population active, cette série de rapports analytiques donne un aperçu de la situation sur le marché du travail des Autochtones vivant hors réserve. Ces rapports examinent les caractéristiques de la population active des Autochtones selon l'identité autochtone, de même que diverses caractéristiques socioéconomiques et caractéristiques des emplois.

Occasionnelle : Série d'analyse de la population active immigrante (no [71-606-X](#) au catalogue)

A partir des estimations de l'Enquête sur la population active, cette série de rapports analytiques donne un aperçu de la situation des immigrants sur le marché du travail canadien. Ces rapports examinent les caractéristiques de la population active des immigrants; ils renferment des données sur l'emploi et le chômage au niveau du Canada, des provinces et des grandes régions métropolitaines. Ils contiennent en outre une analyse plus détaillée par région de naissance, ainsi qu'une analyse approfondie d'autres aspects particuliers du marché du travail des immigrants.

Occasionnelle : Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada (no [71-526-X](#) au catalogue)

Cette publication offre un examen approfondi de la méthodologie et des opérations de l'EPA, y compris la stratification, l'échantillonnage, les opérations d'enquête, la pondération, l'estimation et la qualité des données. Ce document intéressera les personnes qui désirent obtenir des renseignements plus approfondis sur la méthodologie de l'EPA que ceux fournis dans *le Guide de l'Enquête sur la population active*.

Tableaux de données

Une vaste sélection de séries moyennes chronologiques mensuelles et annuelles de l'EPA fortement en demande est disponible sur le site Web de Statistique Canada. Ces tableaux sont mis à jour de façon dynamique lorsque de nouvelles données sont diffusées.

Totalisations personnalisées

Il est possible de commander des totalisations spéciales de façon ponctuelle ou régulière contre remboursement des coûts. Ce service permet aux utilisateurs de préciser les tableaux et les séries chronologiques qui répondent à leurs exigences particulières. Par exemple, il se peut que des utilisateurs désirent obtenir des estimations de la population active pour des groupes d'âge ou des niveaux de scolarité différents de ceux qui sont présentés dans les publications de l'EPA. Des conseils d'expert concernant les totalisations sont aussi offerts pour veiller à ce que l'ensemble des données personnalisées soit précis et approprié.

Accès aux microdonnées

Les Centres de données de recherche (CDR) donnent accès aux fichiers de microdonnées confidentielles de Statistique Canada. Ils ne sont accessibles qu'aux chercheurs dont les projets ont été approuvés et qui ont prêté serment en tant que « personnes réputées être employées » de Statistique Canada. Les fichiers de microdonnées confidentielles des CDR contiennent la plus grande partie des renseignements recueillis sur le sujet dans le cadre de l'interview d'enquête, ainsi que des variables dérivées ajoutées par la suite à l'ensemble des données. Ils contiennent également les poids bootstrap qui servent à calculer la variance exacte. Ces poids ne se trouvent que dans le fichier principal. On trouve des CDR à l'étendue du pays. Pour en savoir plus, veuillez visiter: <https://www.statcan.gc.ca/fr/microdonnees/centres-donnees>.

Le Système d'accès à distance en temps réel (ADTR) vient compléter les méthodes existantes d'accès aux microdonnées confidentielles. À l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe sécurisés, l'ADTR offre en tout temps un accès aux résultats d'enquête à partir de n'importe quel ordinateur muni d'un accès à Internet. La confidentialité des microdonnées est automatisée dans le système l'ADTR, rendant ainsi inutile l'intervention

manuelle et permettant d'accéder rapidement aux résultats. Afin d'utiliser le programme d'accès direct en temps réel (ADTR), les demandeurs doivent remplir un formulaire de demande. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter <https://www.statcan.gc.ca/fr/microdonnees/adtr>.

Mensuelle : Fichier de microdonnées à grande diffusion (no [71M0001X](#) au catalogue)

Le fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) renferme des données non agrégées associées à une vaste gamme de variables recueillies dans le cadre de l'Enquête sur la population active (EPA). Ce produit est destiné aux utilisateurs qui préfèrent réaliser leur propre analyse et qui s'intéressent à des sous-groupes particuliers de la population ou qui désirent effectuer des recoupements de variables ne faisant pas partie de nos produits catalogués. Les fichiers mensuels sont disponibles jusqu'en 2006 et peuvent être téléchargés directement. Pour les périodes de référence avant 2006, les fichiers sont disponibles sur demande par le service de transfert électronique de fichiers (STEF) de Statistique Canada et remontent à 1976. Des informations supplémentaires sont fournies sur le site Web <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/71M0001X>.

Renseignements généraux

Pour obtenir des renseignements généraux sur ces produits et services, communiquez avec le Service de renseignements statistiques de Statistique Canada au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (statcan.infostats-infostats.statcan@canada.ca).

Le Programme de suppléments à l'Enquête sur la population active

Le Programme de suppléments à l'EPA est une initiative conçue pour améliorer l'EPA de base en recueillant des données supplémentaires sur de nouveaux sujets liés au marché du travail, la qualité de l'emploi et les formes d'emploi. Le programme est financé dans le cadre du Plan d'action sur les données désagrégées (PADD) de Statistique Canada et il vise à donner un aperçu plus désagrégé du marché du travail en offrant des explications plus détaillées sur certaines facettes de la qualité des emplois et en diffusant plus de données et d'analyses sur les expériences des groupes en quête d'équité en emploi sur le marché du travail.

Le programme comporte deux enquêtes non obligatoires qui complètent le questionnaire de base de l'EPA. Le programme des indicateurs du marché du travail (IMT) consiste en un bref questionnaire dont les réponses sont recueillies mensuellement, immédiatement après l'EPA principale. Les résultats sommaires des IMT sont habituellement diffusés dans le Quotidien de l'EPA. Les données du programme des Indicateurs socioéconomiques et du marché du travail (ISMT) sont recueillies de juillet à décembre auprès des répondants qui en sont à leur dernier mois de participation à l'EPA. Les ISMT sont utilisés pour recueillir des renseignements plus détaillés sur certains sujets tels que le travail à la demande et la stabilité du travail autonome. Les ISMT recueillent aussi des renseignements pour l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) et les questions de sélection pour la détermination de l'incapacité (QDI).

Appendices

Appendice A : Description géographique des régions infraprovinciales

L'information liée au marché du travail provenant de l'EPA est disponible selon une variété de niveaux géographiques. Bien que l'enquête ait été développée pour fournir des estimations très fiables aux niveaux national et provincial, les estimations clés du marché du travail sont également disponibles pour les régions métropolitaines de recensement, les régions économiques et les régions économiques de l'assurance-emploi.

Les estimations de l'Enquête sur la population active sont basées sur un échantillon et sont donc sujettes à une variabilité d'échantillonnage. Par conséquent, les estimations présentent une variabilité plus importante que les tendances observées sur de plus longues périodes. Les estimations pour les zones géographiques plus petites présentent également une variabilité accrue. Pour une explication de la variabilité d'échantillonnage des estimations et de l'utilisation des erreurs types pour évaluer cette variabilité, veuillez consulter la section 7 de cette publication.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Une RMR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, d'après les données du Programme du Recensement de la population courant, et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants d'après les données ajustées du Programme du Recensement de la population précédent.

Les RMR sont basées sur la [Classification géographique type \(CGT\) 2021 - Volume I, La classification](#).

Une liste des 41 RMR et de leurs subdivisions de recensement connexes est disponible dans la [Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour la classification des secteurs statistiques](#).

Veuillez noter que les réserves indiennes, bien qu'elles fassent géographiquement partie de certaines RMR, sont exclues de l'EPA.

Région économique (RE)

Une région économique est constituée d'un groupe de divisions de recensement entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, la province constitue une région économique.

La composition des régions économiques est déterminée grâce à un processus consultatif avec les provinces, sauf au Québec, où les régions économiques sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « régions administratives »).

Les limites géographiques courantes sont basées sur la classification géographique type (CGT) de 2021. Excluant les territoires, l'EPA publie des estimations pour 66 RE, dont sept sont combinées pour des raisons de qualité des données. Les RE combinées incluent : la côte sud-péninsule de Burin et Notre-Dame-Central-Bonavista Bay (Terre-Neuve-et-Labrador) ; l'Île-du-Prince-Édouard ; la Côte-Nord et le Nord-du-Québec (Québec) ; Parklands et le Nord (Manitoba) ; Prince Albert et le nord de la Saskatchewan (Saskatchewan) ; Banff-Jasper-Rocky Mountain House et Athabasca-Grande Prairie-Peace River (Alberta) ; la côte nord et Nechako (Colombie-Britannique).

Région économique de l'assurance-emploi (REAE)

Conformément à la Loi sur l'assurance-emploi, l'Enquête sur la population active publie des taux de chômage désaisonnalisés pour les régions économiques de l'assurance-emploi (REAE), sous forme de moyennes mobiles de trois mois. Ces taux sont généralement utilisés pour déterminer l'admissibilité, la période d'admissibilité aux prestations et le montant hebdomadaire des prestations pour les personnes qui vivent à l'intérieur d'une REAE particulière.

Les taux de chômage pour le programme d'assurance-emploi comportent également un ajustement particulier pour tenir compte des peuples autochtones vivant dans des réserves. À ce titre, il se pourrait que les estimations de REAE ne correspondent pas aux estimations publiées dans d'autres tableaux.

Les limites des régions économiques de l'assurance-emploi sont établies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et sont basées sur les limites établies à partir du Recensement de 1996, sauf celles de l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires, dont les limites sont basées sur les limites du Recensement de 2011.

Pour consulter les descriptions géographiques et les cartes des régions économiques de l'assurance-emploi, voir le site Web d'EDSC.

Les régions économiques de l'assurance-emploi sont décrites ci-dessous selon la province.

Terre-Neuve-et-Labrador

01. St. John's; 02. Terre-Neuve-et-Labrador.

Île-du-Prince-Édouard

65. Charlottetown; 66. Île-du-Prince-Édouard.

Nouvelle-Écosse

04. Est de la Nouvelle-Écosse; 05. Ouest de la Nouvelle-Écosse; 06. Halifax.

Nouveau-Brunswick

07. Fredericton–Moncton–Saint John; 08. Madawaska–Charlotte; 09. Restigouche–Albert.

Québec

10. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine; 11. Québec; 12. Trois-Rivières; 13. Centre-Sud du Québec; 14. Sherbrooke; 15. Montérégie; 16. Montréal; 17. Centre du Québec; 18. Nord-Ouest du Québec; 19. Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord; 20. Hull; 21. Chicoutimi–Jonquièrre.

Ontario

22. Ottawa; 23. Est de l'Ontario; 24. Kingston; 25. Centre de l'Ontario; 26. Oshawa; 27. Toronto; 28. Hamilton; 29. St. Catharines; 30. London; 31. Niagara; 32. Windsor; 33. Kitchener; 34. Huron; 35. Centre-Sud de l'Ontario; 36. Sudbury; 37. Thunder Bay; 38. Nord de l'Ontario.

Manitoba

39. Winnipeg; 40. Sud du Manitoba; 41. Nord du Manitoba.

Saskatchewan

42. Regina; 43. Saskatoon; 44. Sud de la Saskatchewan; 45. Nord de la Saskatchewan.

Alberta

46. Calgary; 47. Edmonton; 48. Nord de l'Alberta; 49. Sud de l'Alberta.

Colombie-Britannique

50. Sud intérieur de la Colombie-Britannique; 51. Abbotsford; 52. Vancouver; 53. Victoria; 54. Sud côtier de la Colombie-Britannique; 55. Nord de la Colombie-Britannique.

Yukon

59. Whitehorse; 60. Yukon (excluant Whitehorse).

Territoires du Nord-Ouest

61. Yellowknife; 62. Territoires du Nord-Ouest (excluant Yellowknife).

Nunavut

63. Iqaluit; 64. Nunavut (excluant Iqaluit).

Appendice B : Taille de l'échantillon selon les régions infraprovinciales, fondée sur le plan d'échantillonnage de 2025

Tableau B-1

Taille de l'échantillon selon la région métropolitaine de recensement (RMR), fondée sur le plan d'échantillonnage de 2025

RMR	Code de classification géographique type (CGT)	Taille de l'échantillon
		nombre de ménages
St. John's	10001	1 390
Halifax	12205	1 479
Moncton	13305	736
Saint John	13310	595
Fredericton	13320	419
Saguenay	24408	895
Québec	24421	766
Sherbrooke	24433	897
Trois-Rivières	24442	996
Drummondville	24447	217
Montréal	24462	2 805
Ottawa–Gatineau	24505, 35505	1 602
Ottawa–Gatineau (partie du Québec)	24505	782
Ottawa–Gatineau (partie de l'Ontario)	35505	820
Kingston	35521	937
Belleville - Quinte West	35522	235
Peterborough	35529	194
Oshawa	35532	664
Toronto	35535	5 479
Hamilton	35537	885
St. Catharines–Niagara	35539	803
Kitchener–Cambridge–Waterloo	35541	983
Brantford	35543	365
Guelph	35550	238
London	35555	774
Windsor	35559	954
Barrie	35568	213
Grand Sudbury	35580	1 045
Thunder Bay	35595	984
Winnipeg	46602	2 334
Regina	47705	784
Saskatoon	47725	1 049
Lethbridge	48810	219
Calgary	48825	1 002
Red Deer	48830	245
Edmonton	48835	1 083
Kelowna	59915	222
Kamloops	59925	259
Chilliwack	59930	219
Abbotsford–Mission	59932	989
Vancouver	59933	2 541
Victoria	59935	933
Nanaimo	59938	218

Source : Enquête sur la population active (3701).

Tableau B-2
Taille de l'échantillon selon la région économique (RE), fondée sur le plan d'échantillonnage de 2025

RE	Code de classification géographique type (CGT)	Taille de l'échantillon
		nombre de ménages
Avalon Peninsula	1010	1 836
Côte-sud–Burin Peninsula et Notre Dame–Central Bonavista Bay	1020, 1040	1 085
Côte-ouest–Northern Peninsula–Labrador	1030	802
Île-du-Prince-Édouard	1110	1 600
Cape Breton	1210	620
Côte-nord	1220	532
Annapolis Valley	1230	397
Southern	1240	433
Halifax	1250	1 411
Campbellton–Miramichi	1310	876
Moncton–Richibucto	1320	1 073
Saint John–St. Stephen	1330	829
Fredericton–Oromocto	1340	584
Edmundston–Woodstock	1350	549
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2410	567
Bas-Saint-Laurent	2415	585
Capitale-Nationale	2420	767
Chaudière-Appalaches	2425	835
Estrie	2430	1 066
Centre-du-Québec	2433	398
Montérégie	2435	1 472
Montréal	2440	1 141
Laval	2445	526
Lanaudière	2450	297
Laurentides	2455	500
Outaouais	2460	943
Abitibi-Témiscamingue	2465	555
Mauricie	2470	1 022
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2475	1 121
Côte-Nord et Nord-du-Québec	2480, 2490	250
Ottawa	3510	1 342
Kingston–Pembroke	3515	1 438
Muskoka–Kawartha	3520	339
Toronto	3530	6 094
Kitchener–Waterloo–Barrie	3540	1 782
Hamilton–Niagara Peninsula	3550	2 388
London	3560	1 058
Windsor–Sarnia	3570	1 685
Stratford–Bruce Peninsula	3580	341
Nord-est	3590	1 896
Nord-ouest	3595	1 156
Sud-est	4610	453
Centre sud et Centre nord	4620, 4640	278
Sud-ouest	4630	502
Winnipeg	4650	2 152
Interlake	4660	387
Parklands et Nord	4670, 4680	374
Regina–Moose Mountain	4710	1 040
Swift Current–Moose Jaw	4720	349
Saskatoon–Biggar	4730	1 191
Yorkton–Melville	4740	256
Prince Albert et Nord	4750, 4760	1 068
Lethbridge–Medicine Hat	4810	321
Camrose–Drumheller	4820	246
Calgary	4830	1 064
Banff–Jasper–Rocky Mountain House et Athabasca–Grande Prairie–Peace River	4840, 4870	554
Red Deer	4850	326
Edmonton	4860	1 114
Wood Buffalo–Cold Lake	4880	471

Tableau B-2**Taille de l'échantillon selon la région économique (RE), fondée sur le plan d'échantillonnage de 2025**

RE	Code de classification géographique type (CGT)	Taille de l'échantillon
		nombre de ménages
Île de Vancouver et la côte	5910	1 558
Lower Mainland–Sud-ouest	5920	3 863
Thompson–Okanagan	5930	718
Kootenay	5940	256
Cariboo	5950	322
Côte-nord et Nechako	5960, 5970	296
Nord-est	5980	250

Source : Enquête sur la population active (3701).

Tableau B-3**Taille de l'échantillon selon la région économique de l'assurance-emploi (REAE), fondée sur le plan d'échantillonnage de 2025**

REAE	Code	Taille de l'échantillon
		nombre de ménages
St. John's	001	1 360
Terre-Neuve-et-Labrador	002	2 364
Charlottetown	003	834
Île-du-Prince-Édouard	062	766
Est de la Nouvelle-Écosse	004	757
Ouest de la Nouvelle-Écosse	005	1 256
Halifax	006	1 379
Fredericton–Moncton–Saint John	007	1 851
Madawaska–Charlotte	008	763
Restigouche–Albert	009	1 298
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	010	827
Québec	011	754
Trois-Rivières	012	978
Centre-Sud du Québec	013	657
Sherbrooke	014	744
Montérégie	015	794
Montréal	016	2 620
Centre du Québec	017	1 183
Nord-Ouest du Québec	018	909
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord	019	972
Hull	020	750
Chicoutimi–Jonquière	021	857
Ottawa	022	715
Est de l'Ontario	023	859
Kingston	024	925
Centre de l'Ontario	025	1 110
Oshawa	026	664
Toronto	027	5 479
Hamilton	028	885
St. Catharines	029	803
London	030	743
Niagara	031	755
Windsor	032	733
Kitchener	033	966
Huron	034	979
Centre-Sud de l'Ontario	035	852
Sudbury	036	994
Thunder Bay	037	975
Nord de l'Ontario	038	1 083
Winnipeg	039	2 304

Tableau B-3**Taille de l'échantillon selon la région économique de l'assurance-emploi (REAE), fondée sur le plan d'échantillonnage de 2025**

REAE	Code	Taille de l'échantillon
		nombre de ménages
Sud du Manitoba	040	1 220
Nord du Manitoba	041	621
Regina	042	781
Saskatoon	043	1 044
Sud de la Saskatchewan	044	987
Nord de la Saskatchewan	045	1 091
Calgary	046	990
Edmonton	047	1 083
Nord de l'Alberta	048	856
Sud de l'Alberta	049	1 167
Sud intérieur de la Colombie-Britannique	050	974
Abbotsford	051	989
Vancouver	052	2 541
Victoria	053	933
Sud côtier de la Colombie-Britannique	054	934
Nord de la Colombie-Britannique	055	891
Whitehorse	056	164
Yukon (excluant Whitehorse)	059	66
Yellowknife	057	105
Territoires du Nord-Ouest (excluant Yellowknife)	060	126
Iqaluit	058	58
Nunavut (excluant Iqaluit)	061	165

Source : Enquête sur la population active (3701).

Appendice C : Information sur le questionnaire de l'Enquête sur la population active

L'application de l'EPA est constituée de plusieurs composantes du questionnaire (ménage, démographique, information sur la population active, mode d'occupation, loyer, sortie). Chaque composante du questionnaire comprend un certain nombre de blocs de questions et chaque question est identifiée par un ID de bloc et un numéro de question du questionnaire électronique. Dans certains cas, les numéros des questions sont répétés à l'intérieur des composantes (p. ex., il y a trois questions distinctes dans les composantes "ménage", "démographique" et "IPA" appelées QE 1).

La formulation des questions dans l'application de collecte est contrôlée dynamiquement sur la base des réponses fournies tout au long de l'enquête. Pour plus de simplicité, en raison de la complexité de la logique dans l'application, les variantes de ces questions ne sont pas toutes présentées.

Les logements sélectionnés sont dans l'enquête pour six mois consécutifs. Une entrevue de naissance correspond à la première entrevue pour un nouveau ménage, et elle est habituellement effectuée en personne.

Les entrevues subséquentes, les mois suivants, sont habituellement effectuées par téléphone. À partir de 2015, les répondants de l'EPA qui remplissent certains critères auront l'option de compléter l'enquête par Internet pour les entrevues subséquentes.

Depuis l'automne 2024, certains logements pourraient être invités à participer à une brève enquête initiale pour confirmer les données sur la personne-ressource avant de remplir le questionnaire principal de l'EPA pour six mois.

Consulter la page suivante pour voir le questionnaire de l'EPA: [Questionnaire\(s\) et guide\(s\) de déclaration - Questionnaire de l'Enquête sur la population active](#).